



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

acadie
Ecrire les territoires. Dessiner la chose publique.

VISION D'AVENIR 2030

LE PROJET ACTUALISÉ DU TERRITOIRE

MAI 2021

SOMMAIRE

FAIRE VIVRE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE 7

LE TERRITOIRE EST EN MOUVEMENT, NOTRE PROJET AUSSI 8

2018-2020 : LE PROJET A POSÉ SES FONDATIONS 8

MIEUX SÉQUENCER LA VISION D'AVENIR 9

À court terme, 2021-2026 : adopter la feuille de route du mandat 9

À moyen terme, 2026-2032 : déployer l'ingénierie du projet 10

À long terme, au-delà de 2030 : continuer à faire vivre la démarche prospective 10

LES TROIS ORIENTATIONS DE LA VISION D'AVENIR 11

1. UN TERRITOIRE PLUS FLUIDE AUX MOBILITÉS SOUTENABLES 13

Les documents cadres pour un territoire plus fluide aux mobilités soutenables 14

Le schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération 14

Le SCoT articule mobilité durable et urbanisme durable 14

Le PCAET et la démarche Cit'ergie fixent des objectifs chiffrés pour aller progressivement vers une mobilité durable 15

Priorité aux transports en commun structurants 15

Court terme (2021-2026) 16

Moyen terme (2026-2032) 16

Long terme (au-delà de 2032) 16

Réalisation d'un réseau de mobilité douce de proximité 16

Court terme (2021-2026) 16

Moyen terme (2026-2032) 16

Long terme (au-delà de 2032) 16

Résolution des points noirs de la circulation automobile 17

Court terme (2021-2026) 17

Moyen terme (2026-2032) 17

Long terme (au-delà de 2032) 17

Engagement dans le management de la mobilité durable 17

Court terme (2021-2026) 18

Moyen terme (2026-2032) 18

Long terme (au-delà de 2032) 18

Réduction des émissions de gaz à effets de serre et développement de nouvelles solutions de mobilité et d'accessibilité 18

Court terme (2021-2026) 18

Moyen terme (2026-2032) 18

Long terme (au-delà de 2032) 18

2. UNE VILLE-MONDE ET DES VILLAGES : UN MÊME TERRITOIRE ATTRACTIF À L'HEURE DES TRANSITIONS 19

Les documents cadres pour une ville-monde et des villages formant un même territoire attractif à l'heure de transitions 20

Le SCoT est entièrement dédié à l'équilibre territorial 20

Le PCAET : le guide des transitions pour l'ensemble du territoire 21

Le CTEC : un programme d'actions environnementales à court terme pour mieux préparer le long terme 21

Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire 22

Court terme (2021-2026) 23

Moyen terme (2026-2032) et long terme (au-delà de 2032) 23

Soutien au développement des fonctions spécifiques de l'espace rural 23

Court terme (2021-2026) 24

Moyen terme (2026-2032) 24

Long terme (au-delà de 2032) 24

Affirmation de l'engagement écologique du territoire 25

Court terme (2021-2026) 26

Moyen terme (2026-2032) 26

Long terme (au-delà de 2032) 26

3. UN TERRITOIRE DE SERVICES ET DE BIEN-ÊTRE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS 27

Les documents cadres pour un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous 28

Un Contrat Local de Santé pour lutter contre la désertification médicale et mieux coordonner les efforts des collectivités 28

Un Schéma de développement sportif pour combiner gestion des équipements, destination des équipements, animations, manifestations et/ou évènementiels sportifs 28

Un Programme Local de l'Habitat en cours 29

Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services 30

Court terme (2021-2026) 30

Moyen terme (2026-2032) 30

Long terme (au-delà de 2032) 30

Mise en réseau des politiques culturelles et sportives pour une fierté commune 31

Court terme (2021-2026) 31

Moyen terme (2026-2032) 31

Long terme (au-delà de 2032) 32

Montée en compétences des hommes et des femmes du territoire 32

Court terme (2021-2026) 33

Moyen terme (2026-2032) 33

Long terme (au-delà de 2032) 33

LES FICHES PROJETS 35

1. LES PROJETS À COURT TERME (2021 – 2026) 36

Relevant des compétences « Organisation des mobilités » et « Pistes cyclables, voirie, stationnement » 36

Projet n°1 – Réaliser un schéma de développement et de mobilité du «cœur d'agglomération» 36

Projet n°2 – Créer une ligne de bus transfrontalière Lörrach – Saint-Louis – EAP 38

Projet n°3 – Mettre en œuvre le schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales 39

Projet n°4 – Restructurer la plateforme douanière Saint-Louis – Bâle 41

Projet n°5 – Préfigurer une ligne de covoiturage spontané à haut niveau de service entre Altkirch Hésingue > EuroAirport > Saint-Louis, en attendant le CHNS 42

Projet n°6 – Soutenir et favoriser les actions de promotion des mobilités durables 43

Projet n°7 – Poursuivre une tarification incitative des transports en commun lors des pics de pollution de l'air 44

Relevant de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » 45

Projet n°8 – Engager le quartier du Lys et repenser la programmation du Technoport 45

Projet n°9 – Projet 5A3F : réaménager la connexion entre la RD105 et l'échangeur A35/RD105 47

Projet n°10 – Engager les zones d'activités économiques à Sierentz, Hésingue, Ranspach-le-Bas et Kembs 48

Projet n°11 – Épauler les communes pour les aider à conforter leur centralité par les projets, et à réaliser les objectifs du SCoT à travers leur document local d'urbanisme 49

Relevant de la compétence « Développement économique et tourisme » 50

Projet n°12 – Aménager le Parc des carrières 50

Projet n°13 – Engager une démarche de marketing territorial destinée à renforcer l'attractivité du territoire et sa marque territoriale en concertation avec les acteurs économiques et institutionnels 52

Projet n°14 – Réunir les partenaires de l'emploi, du monde économique et de l'insertion professionnelle à l'échelle du territoire 53

Projet n°15 – Développer des partenariats de projet avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation continue et des entreprises pour créer un Pôle de la formation 54

Projet n°16 – Inciter et accompagner la transformation numérique et les efforts d'innovation des entreprises de l'économie de proximité 55

Projet n°17 – Définir et appliquer une stratégie territoriale touristique 56

Projet n°18 – Aménagement d'un quai fluvial à Village-Neuf 57

Projet n°19 – Déployer les actions proposées par la Délégation Développement Rural 58

Relevant de la compétence «Collecte et traitements des déchets» 59

Projet n°20 – Créer une nouvelle déchetterie couplée à une ressourcerie 59

Relevant de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » 60

Projet n°21 – Poursuivre l'équipement du territoire en bornes électriques pour la recharge des véhicules personnels 60

Projet n°22 – Poursuivre le soutien à l'achat d'un vélo, classique ou électrique, par les habitants de la communauté 62

Projet n°23 – Mettre en œuvre le Contrat de territoire Eau et Climat 63

Projet n°24 – Réduire les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels du territoire 64

Projet n°25 – Accompagner et soutenir la dynamique d'écologie industrielle menée par l'association ACTECO3F 65

Relevant de la compétence «Équipements culturels et sportifs communautaires» 66

Projet n°26 – Construire un nouveau collège à Kembs avec son COSEC attenant 66

Relevant de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » 67

Projet n°27 – Préparer le développement du pôle de Santé de Saint-Louis / Hésingue 67

Projet n°28 – Créer une Maison France Services à Sierentz 68

Projet n°29 – Soutenir les projets d'investissement des communes grâce au fonds de concours 69

Relevant des compétences dites «facultatives» 70

Projet n°30 – Organiser plusieurs événementiels sportifs à Saint-Louis Agglomération selon la saisonnalité 70

2. LES PROJETS À MOYEN TERME (2026 – 2032) 71

Relevant des compétences «Organisation des mobilités» 71

Projet n°31 – Poursuivre l'extension de la ligne n°3 du tramway 71

Projet n°32 – Créer une ligne de Car à Haut Niveau de Service Altkirch – Saint-Louis 72

Projet n°33 – Accueillir la nouvelle liaison ferroviaire EuroAirport 73

Projet n°34 – Réaliser le contournement routier Hésingue / Hégenheim 74

Relevant de la compétence «Protection et mise en valeur de l'environnement» 75

Projet n°35 – Étendre le réseau de chaleur de Saint-Louis à l'EAP 75

3. LES PROJETS À LONG TERME (APRÈS 2032) 77

Relevant de la compétence «Organisation des mobilités» 77

Projet n°36 – Participer à la mise en place du RER trinational 77

Relevant de la compétence «Aménagement de l'espace communautaire» 79

Projet n°37 – Poursuivre le projet 3Land 79

Projet n°38 – Pôle de développement EAP ouest 81

Projet n°39 – Parc d'innovation de Hégenheim 82

FAIRE VIVRE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Voici le projet de territoire, énoncé en 2018 au titre de la «Vision d'avenir 2030», dans une version actualisée, conformément aux souhaits de l'exécutif communautaire.

Malgré une période de travail, de décembre 2020 à avril 2021, rendue difficile par les confinements successifs, les élus de la communauté ont montré par leur mobilisation au cours de cinq réunions de travail collectif sur le sujet (1 séminaire de lancement le 16 janvier 2021, trois ateliers, un séminaire de synthèse le 12 mai 2021) leur volonté de partager un véritable projet de territoire, à la fois prospectif et stratégique.

L'exercice était clair : reprendre le texte de 2018, faire preuve de lucidité à l'égard des événements considérables et souvent dramatiques qui se sont produits depuis ce point de départ, et produire le document de référence dont tout le monde a besoin après cette longue année de combat contre la COVID.

Dans les moments difficiles comme celui que le monde entier traverse, il faut parfois accepter de se détacher un instant des impératifs dévorants du présent, et se dire simplement : quel chemin avons-nous parcouru ? Où voulons-nous aller ?

C'est le sens de cette synthèse du travail réflexif et prospectif réalisé avec les élus de Saint-Louis Agglomération au premier semestre 2021.



LE TERRITOIRE EST EN MOUVEMENT, NOTRE PROJET AUSSI

Lorsque début 2018 Saint-Louis Agglomération s'est donnée une première Vision d'avenir à l'horizon 2030, la communauté n'avait encore qu'une année d'existence. Les trois années qui ont suivi rappellent à quel point il est difficile d'anticiper ce que l'avenir nous réserve : la pandémie et la panne économique, la récession et la crise qui les ont suivies très vite, ne faisaient évidemment pas partie de l'horizon stratégique de la communauté. Elles rappellent que **le futur n'est pas que la projection des souhaits et des ambitions**, et que **la grande question qu'il pose aux territoires, c'est non seulement celle de leur capacité à se proposer un chemin d'avenir, mais aussi celle de savoir repenser ce chemin en fonction de ce qu'il rencontre effectivement.**

La Vision d'avenir 2030 de Saint-Louis Agglomération n'était pas une prophétie. Elle partait de quatre questions pour le futur : avec qui travaillerons-nous ? Qui serons-nous ? Comment vivrons-nous ? Quelles seront nos ressources locales ? Si on devait rouvrir ces questions trois ans après seulement, il s'avère que ce serait sur de nouvelles bases, avec un nouveau regard sur l'avenir et des convictions sensiblement infléchies. Dès lors, **pourquoi une Vision d'avenir à l'horizon 2030, si elle doit être rediscutée et reformulée tous les trois ans ?**

C'est précisément le défi que relève la Vision d'avenir : mettre sans relâche, avec humilité mais lucidité et obstination, le futur sur le métier, à l'horizon des décisions du présent, en débattant régulièrement de cet horizon et de ce qu'il découvre peu à peu d'inattendu, et qui doit dès lors être pris dans la perspective. Il n'y a pas d'autres attitudes tenables : ni renoncer à une vision sur l'avenir, ni en forger une définitive et dogmatique qu'il s'agirait d'appliquer comme un simple plan, étanche aux événements.

En quelques années, **l'urgence climatique s'est considérablement renforcée**. Fin 2019, le conseil communautaire de Saint-Louis Agglomération a d'ailleurs adopté à l'unanimité une motion de proclamation de l'état d'urgence climatique pour marquer cette prise de conscience collective. Bien d'autres événements locaux ou régionaux ont changé la donne : **une Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a vu le jour**, fédérant les deux départements historiques ; l'économie aéroportuaire s'est effondrée, comme d'autres secteurs, du fait de la pandémie, ce qui **réinterroge la stratégie de développement de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg** ; mais, à une autre échelle, une école privée d'enseignement supérieur de commerce s'est ouverte à Saint-Louis, ce qui peut être la première pierre d'une ambition plus ample qui conforte la métropolisation de l'agglomération ; et bien d'autres transformations encore.

Le territoire est en mouvement, ce qui est heureux, même dans un monde qui réserve parfois des étapes douloureuses. Cela n'invalide pas l'idée d'avoir une Vision d'avenir, mais invite au contraire à **continuer à cheminer en la retravaillant régulièrement**. C'est le sens de cette première actualisation. La meilleure preuve que la Vision d'avenir 2030 a du sens pour la communauté serait qu'elle soit à nouveau mise en débat et actualisée dans quelques années.

2018-2020 : LE PROJET A POSÉ SES FONDATIONS

Par rapport aux 25 projets identifiés début 2018 dans le cadre de la Vision d'avenir 2030, on peut estimer qu'**au moins 21 d'entre eux ont bien avancé** dans le sens annoncé, parfois par des impulsions nouvelles, comme par exemple le Schéma de Mobilité de 2017 prolongé et approfondi par le Schéma «Cœur d'agglomération».

Pratiquement tous les projets de l'axe «Territoire fluide et mobilité soutenable» sont dans ce cas, à l'exception du projet de car à haut niveau de service (CHNS) Altkirch-Saint-Louis,

dont l'insertion dans l'agglomération centrale et le plan de financement demandent à être travaillés, et qui doit trouver son prolongement à l'est avec l'Allemagne.

Sur les 11 projets de l'axe « Développement métropolitain équilibré et durable », 9 sont dans l'action, confirmés, ou toujours d'actualité, un seul mériterait un investissement plus résolu (formation et bilinguisme), et un autre doit être redébatu compte tenu de ce qui précède (Euro3lys).

Les projets de l'axe « Territoire de bien-être et de services » sont également toujours d'actualité et ont bien servi de cadre de travail ces trois dernières années. Fort heureusement, **de nouveaux projets ont vu le jour**, qui viennent rejoindre les précédents, dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, pour certaines communes, ou avec la démarche d'écologie industrielle et territoriale avec l'association d'entreprises ACTECO3F; le déploiement d'une Maison France Service à Sierentz.

La Vision d'avenir 2030 adoptée en 2018 n'est donc pas restée qu'une vision, elle a instauré un cadre de travail communautaire qui a été respecté et activé. Mais surtout, elle a stimulé les documents stratégiques essentiels qu'une communauté doit se donner pour structurer ses politiques : SCoT arrêté en mars 2020, PCAET en cours de finalisation d'ici le premier semestre 2021, référentiel européen de labellisation Cit'ergie et sa déclinaison dans la charte d'orientations politiques Cit'ergie 2021-2026, Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau, Schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération, Programme Local de l'Habitat prochainement révisé, Plan d'actions relatif à l'accès aux soins sur le territoire, etc. Les orientations, objectifs, actions et projets de ces documents cadres sont rappelés au début de chaque orientation de la Vision d'avenir 2030, puisqu'ils contribuent désormais entièrement à la définir.

C'est le principal bénéfice de cette première étape ; reste à déterminer celui qu'on peut attendre de la deuxième.

MIEUX SÉQUENCER LA VISION D'AVENIR

Par rapport au document de 2018, celui de 2021 présente plus systématiquement les intentions et les engagements de la communauté selon l'horizon stratégique visé : court (les cinq prochaines années), moyen (les dix prochaines) ou long termes (au-delà). La Vision d'avenir de 2018 était assortie de projets, il s'agit maintenant d'établir sur leur base une feuille de route.

À court terme, 2021-2026 : adopter la feuille de route du mandat

Le nouvel exécutif a souhaité se donner **une feuille de route pour le mandat 2020-2026** dont le démarrage a été, comme partout en France et ailleurs, handicapé par les événements sanitaires.

Par rapport à la Vision d'avenir de 2018, il s'agit d'une part de **permettre aux nouveaux élus des communes et de la communauté de s'approprier la Vision d'avenir 2030**, et d'en faire eux aussi un levier de réflexion, de projection, d'identité stratégique partagée ; d'autre part de pousser jusqu'au bout **le travail de priorisation des projets** (ceux de 2018 et ceux qui les ont rejoints), en tenant compte des contraintes nouvelles avec lesquelles Saint-Louis Agglomération va devoir composer désormais.

En effet, si la Vision d'avenir 2030 actualisée en 2021 apporte un bénéfice par rapport à celle de 2018, c'est celui de la prise de conscience que tout n'est pas possible. **La prospective financière donne des indications fiables** sur les capacités d'autofinancement de la communauté : pour l'avenir immédiat, celui du mandat 2020-2026, le périmètre des possibles est maintenant connu. Tous les projets n'ont pas

nécessairement des incidences financières lourdes, mais ils nécessitent toujours des engagements et des efforts qui s'ajoutent au fonctionnement de la communauté, et la croissance de ses possibilités n'est pas infinie.

Le premier résultat attendu de l'actualisation de la Vision d'avenir 2030 est donc d'arrêter la liste des projets qui vont pouvoir être réellement réalisés dans les 5 prochaines années.

À moyen terme, 2026-2032 : déployer l'ingénierie du projet

Pour autant, il faut déjà **anticiper la suite**, c'est-à-dire le mandat 2026-2032, quel que soit son exécutif, car chacun sait que les décisions et les investissements publics requièrent un travail préparatoire toujours plus attentif, négocié, expertisé, et la Vision d'avenir 2030 doit en être dépositaire aussi, au moins dans ses grandes lignes programmatrices.

Réaliser un aménagement routier, conduire un « plan paysage », gérer l'accès à la ressource en eau et sa qualité pour la génération à venir, anticiper la démographie des personnels soignants pour lutter contre la désertification médicale : sur tous les sujets, rien ne se fera après 2026 qui n'aura déjà été étudié, expliqué, sécurisé par des dispositions foncières, juridiques ou autres.

Cette capacité résulte, dans un collectif professionnel et politique comme celui de la communauté de Saint-Louis Agglomération, d'une **culture du projet** et d'une compétence collective à penser l'action publique à travers les projets. Cela nécessite des agents de plus en plus qualifiés et formés, ainsi que des élus de mieux en mieux organisés dans leur travail collectif. Pour une communauté encore très jeune comme celle de Saint-Louis Agglomération, c'est un défi à inscrire dans le temps.

L'enjeu à moyen terme est là : **investir patiemment dans de nouvelles capacités de projet**, pour mieux continuer à préparer l'avenir.

À long terme, au-delà de 2030 : continuer à faire vivre la démarche prospective

Enfin, la Vision d'avenir doit demeurer un cadre prospectif dans lequel on doit pouvoir aborder des questions sans nécessairement produire immédiatement des réponses. Par exemple, du fait de la pression du développement et compte tenu de la perspective de croissance démographique dans laquelle le SCoT s'inscrit, il faut développer une intense réflexion sur les formes que devra prendre à l'avenir une urbanisation plus durable et mieux acceptée. Une urbanisation qui permette à la fois de répondre aux besoins de développement (espaces économiques, logements, équipements, infrastructures), et aux aspirations de la population à maintenir un cadre de vie plutôt rural, avec ses aménités et son identité. La solution n'est pas évidente : il faudra l'inventer « en marchant », et c'est là la fonction de la démarche de projet.

Au total, la démarche « Vision d'avenir 2030 » est au moins aussi importante que le document qui en laisse la trace. Par rapport au document produit fin 2018, il a été décidé de ne pas retravailler la partie prospective elle-même (les quatre questions pour un futur), pour ne pas alourdir un document déjà conséquent, mais de **se concentrer sur les grandes orientations et la feuille de route des projets**. De même, la version actualisée ne revient pas sur la vision spatiale et les réalisations cartographiques de 2018. Elles ont été utiles à l'élaboration du PADD du SCoT, mais c'est désormais ce dernier qui fait foi en matière de parti d'aménagement global.

La version actualisée en 2021 de la Vision d'avenir 2030 ne remplace pas celle de 2018, sauf pour les parties essentielles indiquées ci-dessus, qu'elle précise et développe : elle a sa propre vocation et vient enrichir la première livraison, tout comme une livraison actualisée ultérieure viendra peut-être un jour enrichir la présente.

LES TROIS ORIENTATIONS DE LA VISION D'AVENIR

En 2018, la Vision d'avenir était organisée en trois grandes orientations :

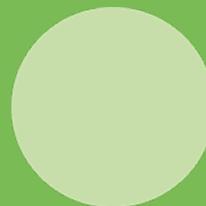
- Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
- Un territoire de développement métropolitain équilibré et durable
- Un territoire de bien-être et de services en appui sur ses centralités, ses trames et ses réseaux.

En 2021, elle évolue dans sa présentation et son argumentaire :

- **Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables**
- **Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions**
- **Un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous**

La volonté est d'aller plus loin, plus vite et plus fort en matière de politique de la transition énergétique et écologique, et plus largement en matière de lutte contre le changement climatique, et ce, qu'on soit en contexte urbain ou en contexte rural.

Elle est aussi d'être au plus près des attentes, aspirations et besoins des personnes, de tous âges et de toutes conditions, pour une société plus solidaire et moins vulnérable.



1. Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables

En 2018, notre Projet de territoire écrivait :

*Saint-Louis Agglomération est depuis toujours un **territoire d'échanges, de circulations, de flux et de transits**, du fait de sa position transfrontalière, de son insertion dans l'agglomération bâloise, et de sa position dans l'armature urbaine alsacienne. Plus le territoire se développe, plus il est attractif, et plus sa capacité à proposer un ensemble de solutions multimodales et intermodales de déplacement (transport en commun, automobile, mobilité active) devient essentiel.*

Cela reste entièrement vrai. L'actualisation de notre Projet de territoire est l'occasion de réaffirmer l'enjeu central de la mobilité pour notre territoire et son avenir. Bien entendu, la crise de la COVID réinterroge la tendance à la mobilité accentuée et le danger du « toujours plus » en la matière. Mais réinterroger ne signifie pas invalider : demain, il faudra toujours pouvoir accéder, y compris à distance ; pouvoir permettre à chacun des possibilités de se déplacer au quotidien (mais ne pas imposer l'obligation de le faire), car la mobilité sera toujours le facteur primordial d'inclusion sociale ; pouvoir permettre aux entreprises de s'insérer dans les circulations et les échanges de tous ordres. Saint-Louis Agglomération veut continuer à prendre toute sa place dans un monde ouvert. Le territoire a la chance de faire partie d'une ville-monde, l'agglomération trinationale bâloise, et entend bien continuer à s'y inscrire pleinement.

Cependant, ce que la crise de la COVID aura rappelé avec force, c'est l'**impératif d'aller vers des mobilités durables**, soutenables, sobres en énergie, saines pour les personnes comme pour l'environnement, mieux régulées dans l'espace et dans le temps. Un territoire peut s'épuiser dans une course sans fin à la mobilité, à la résolution de ses points noirs et à la correction de ses impacts (sonores, atmosphériques, visuels, sur la sécurité, etc.). Le territoire de Saint-Louis Agglomération est particulièrement exposé à ce risque, du fait de sa position et sa fonction. C'est pourquoi la visée de la fluidité et des mobilités soutenables reste essentielle.

Les trois priorités de 2018 demeurent :

- **Priorité aux transports en commun structurants**
- **Réalisation d'un réseau de mobilité douce de proximité**
- **Résolution des points noirs de la circulation automobile**

Deux autres viennent les rejoindre :

- **Engagement dans le management de la mobilité durable**, c'est-à-dire dans l'ensemble des solutions qui impliquent moins des travaux d'infrastructures que de nouvelles façons de se servir de celles qui existent, pour les rendre plus efficaces : chrono-aménagement (signalétique des distances-temps), voies partagées/apaisées, nouvelles formes de covoiturage, outils numériques pour les usagers mobiles, intégration tarifaire des transports en commun, etc.
- **Réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) et développement des nouvelles solutions de mobilité et d'accessibilité**, dans le cadre de la stratégie nationale Bas Carbone, et conformément aux objectifs que s'est donné Saint-Louis Agglomération avec son PCAET et la démarche volontaire Cit'ergie déclinée dans la charte politique Cit'ergie 2021-2026.

En effet, le Projet de territoire s'appuie désormais sur des documents stratégiques et programmatiques pour les politiques de la mobilité durable. Ils mettent en œuvre concrètement la Vision d'avenir et représentent les documents de référence pour ses politiques en matière de mobilité durable.

Les documents cadres pour un territoire plus fluide aux mobilités soutenables

Le schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération

Il précisera et prolongera le schéma de mobilité dont les principaux objectifs sont engagés. C'est le document programmatique par excellence. Il sera finalisé en 2022 et viendra alimenter dans le détail le Projet de territoire, dont la Vision d'avenir 2030 qui continuera à évoluer grâce à ces apports.

Le SCoT articule mobilité durable et urbanisme durable

Le SCoT a entre autres vocations, celle d'articuler les objectifs ayant trait à la mobilité et au transport avec les autres champs de l'aménagement et du développement territorial, en premier lieu d'urbanisme. Dans le SCoT, et plus précisément dans son Document d'Orientations et d'Objectifs, la visée globale d'un territoire plus fluide aux mobilités durables nourrit les objectifs et sous-objectifs suivants, assortis des prescriptions et recommandations qui devront les traduire dans les documents locaux d'urbanisme :

OBJECTIF 1 : AFFIRMER LA PLACE DU TERRITOIRE DANS LA MÉTROPOLE TRINATIONALE DE BÂLE ET DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

- Consolider le réseau ferroviaire existant
- Accompagner le développement du réseau de transport en commun structurant
- Anticiper les nécessaires évolutions du réseau routier structurant
- Inscrire le développement et l'organisation du fret dans une dimension internationale

OBJECTIF 4 : RENDRE POSSIBLES LES GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICES

- Les infrastructures et équipements dédiés à l'information et à la communication

OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DURABLE EN OPTIMISANT LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES DÉPLACEMENTS

- Une nécessaire densification de la tâche urbaine actuelle, privilégiant la ville des courtes distances
- Poursuivre le renforcement du réseau de transports en commun
- Favoriser le développement des pratiques d'intermodalité
- Développer les modes de déplacements doux
- Améliorer l'accessibilité et la desserte routière

Le PCAET et la démarche Cit'ergie fixent des objectifs chiffrés pour aller progressivement vers une mobilité durable

L'important travail consenti depuis plusieurs années dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PCAET et de la définition de ses enjeux et objectifs, en parallèle de la démarche de labellisation Cit'ergie, ne peut être restitué ici dans toutes ses composantes et sa précision.

Globalement, pour aller à l'essentiel, les ambitions affirmées à travers ce travail signifient à l'horizon 2030 et par rapport à 2016 :

- réduire **de plus de 30 % la consommation d'énergie par habitant**
- réduire **de quasi 60 % les émissions de gaz à effets de serre (GES) par habitant**

Sachant que le secteur des transports (routier, ferroviaire et aérien) pèse pour 47 % dans le total des émissions de GES du territoire et 34 % dans la consommation énergétique (hors zone Suisse de l'EuroAirport), on mesure la part qui lui revient dans les efforts à réaliser.

Ceux-ci seront de trois ordres :

- le report modal vers les transports en commun, la mobilité douce, la mobilité partagée, pour diminuer les usages individuels de la voiture ;
- le basculement vers les nouveaux carburants non fossiles ou moins polluants (électricité, hydrogène, biogaz), à condition de les rendre disponibles partout dans le territoire ;
- la recherche d'une certaine sobriété dans l'économie des déplacements, notamment grâce aux solutions d'accès à distance, comme le télétravail.

On retrouve ces objectifs dans toutes les priorités qui suivent.

Priorité aux transports en commun structurants

Saint-Louis Agglomération va poursuivre encore au moins deux décennies l'organisation du carrefour qu'elle constitue par une offre de transports en commun structurants en site propre. C'est un investissement de longue haleine qui nécessite des partenariats forts et durables avec la Suisse, l'Allemagne mais aussi les grands opérateurs de mobilité et d'infrastructures en France que sont la Région, l'Etat (SNCF réseau) et désormais la CeA.

Le schéma « cœur d'agglomération » viendra compléter et approfondir sur la partie métropolitaine, le schéma de mobilité de 2017 qui portait sur l'ensemble du périmètre de SLA. Il sera, pour les années à venir, le document de référence de cette priorité.

L'effort se concentre nécessairement sur la fluidité et la connectivité du carrefour central, qui occupe toute l'unité urbaine de Saint-Louis et où les flux sont les plus importants. Mais il n'a de sens que si les dessertes sont fréquentes et commodes tout au long de l'axe nord-sud de Mulhouse/Bâle et de l'axe est-ouest de Lörrach/Altkirch. Hors de ces axes, la mobilité doit trouver des réponses différentes, pour proposer une équité de service de mobilité à travers la poursuite de la mise en œuvre du schéma de mobilité de 2017 et en développant diverses solutions de déplacement et d'accès qui font l'objet de la quatrième priorité.

Court terme (2021-2026)

- Réaliser un schéma de développement et de mobilité du « cœur d'agglomération »
- Créer une ligne de bus transfrontalière Lörrach – Saint-Louis – EAP

Moyen terme (2026-2032)

- Poursuivre l'extension de la ligne 3 du tramway
- Créer une ligne de Car à Haut Niveau de Service Altkirch – Saint-Louis
- Accueillir la nouvelle liaison ferroviaire EuroAirport

Long terme (au-delà de 2032)

- Participer à la mise en place du RER trinational

Réalisation d'un réseau de mobilité douce de proximité

Le déploiement du réseau de mobilité douce (en clair : pour les deux-roues non motorisés) a commencé. Une première tranche importante de travaux sera réalisée durant le mandat 2020-2026. Une autre devra suivre ultérieurement : c'est par un maillage fin que ce réseau de proximité prendra tout son sens. Une part de ce réseau est à réaliser en site propre pour des raisons de sécurité, une autre pourra emprunter le réseau viaire local, moyennant des aménagements pour partager les usages de la chaussée.

Ce réseau prendra une dimension trinationale (par exemple via Leymen) et se connectera aussi au nord sur celui de la M2A via Steinbrunn-le-Haut et à l'ouest sur celui de la communauté de communes Sundgau.

L'usage pourra en être double :

- **Quotidien, dans le cadre des déplacements domicile-études, domicile-travail ou domicile-commerces et services.** Concevoir ce réseau en connexion avec les autres possibilités de mobilité (TC et automobile), notamment par des abris sécurisés, électriquement bornés et couverts pour les vélos, est la condition du succès de son usage ;
- **Récréatif, sportif et touristique**, y compris pour l'itinérance de grande portée (EuroVéloRoutes).

Enfin, Saint-Louis Agglomération sera très attentive à la reconquête ou au développement des cheminements dans les projets urbains, notamment en ce qui concerne les zones commerciales et les zones d'activité.

Court terme (2021-2026)

- **Mettre en œuvre le schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales**

Moyen terme (2026-2032)

- **Compléter les réseaux de mobilité douce de proximité**

Long terme (au-delà de 2032)

Quelles seront la place et la nature des mobilités dites actives dans 10 ou 15 ans ? C'est actuellement un des domaines où les innovations techniques et les propositions de nouveaux produits vont le plus vite. Douces ou actives, ces mobilités s'avèrent surtout

électriques, et elles nécessiteront très vite un renforcement de l'équipement électrique des réseaux, à domicile, au travail, dans l'espace public ou sous la forme de stations. La multiplication des vitesses fait qu'il ne sera probablement pas aussi simple de distinguer demain une mobilité dite douce et des mobilités plus rapides : certains deux-roues dépassent déjà les 20 km/h, et leur coexistence avec les piétons va poser de plus en plus de questions. À long terme, le déploiement de la mobilité durable résoudra des problèmes et en fera naître d'autres, qu'on peut déjà essayer d'anticiper.

Résolution des points noirs de la circulation automobile

Demain, la circulation automobile ne va pas disparaître. Elle va changer dans ses usages (moins « d'auto-solisme », plus d'auto-partage et plus d'intermodalité), mais la voiture individuelle sera encore beaucoup utilisée surtout dans la partie du territoire qui ne pourra pas être entièrement desservie par un réseau significatif de transports en commun. C'est pourquoi la Vision d'avenir programme trois importants chantiers à court et moyen termes, pour tenter de lever les points noirs du réseau routier tout en recherchant les reports modaux sur les TC ou les modes doux, et plus généralement favoriser l'intermodalité.

Court terme (2021-2026)

- **Restructurer la plateforme douanière Saint-Louis / Bâle**
- **Réaménager la connexion entre la RD 105 et l'échangeur A35 / RD105**

Moyen terme (2026-2032)

- **Réaliser le contournement routier Hésingue / Hégenheim**

Long terme (au-delà de 2032)

Après-demain, il est probable que le véhicule automobile s'oriente vers le guidage et la conduite assistée. Tous les véhicules et tous les usages ne seront probablement pas concernés, mais on peut imaginer que sur les axes les plus chargés, diverses solutions d'automatisation se déploieront. Il est probable qu'elles nécessiteront alors l'intervention des collectivités locales, aux côtés des opérateurs de mobilité, pour faire évoluer les infrastructures en même temps qu'évolueront les usages de l'automobile.

Engagement dans le management de la mobilité durable

Des marges importantes de progrès en matière de mobilité peuvent être réalisées à infrastructures constantes. Dans le territoire de Saint-Louis Agglomération, de nouvelles infrastructures sont prévues, mais cela n'exonère pas de travailler sur le champ relativement nouveau du management de la mobilité : il s'agit d'en faciliter les usages par une meilleure information, la coordination des offres ou des pratiques, les solutions partagées, y compris par une approche solidaire de la mobilité. Les outils personnels et embarqués qui permettent un « internet des mobilités » existent déjà, pour aider l'utilisateur à optimiser ses choix de circulation. Demain, on peut avoir l'ambition de les rendre plus collectifs, plus facilement accessibles pour tous, et plus contributifs à la régulation des mobilités.

En somme, il s'agit de rendre les habitants du territoire, et ceux qui y circulent quotidiennement, acteurs de leur mobilité, et non plus seulement usagers. Ce champ

d'action est propice aux projets citoyens, associatifs, locaux, qui nourrissent le vivre ensemble.

Court terme (2021-2026)

- **Préfigurer une ligne de covoiturage spontané à haut niveau de service entre Altkirch Héisingue > EuroAirport > Saint-Louis, en attendant le CHNS**
- **Soutenir et favoriser les actions de promotion des mobilités durables**
- **Poursuivre une tarification incitative des transports en commun lors des pics de pollution de l'air**

Moyen terme (2026-2032)

- **Déployer la plateforme des solutions de mobilité qui auront été étudiées et testées dans la phase précédente**, à l'échelle de l'Eurodistrict de Bâle (tarification intégrée, information croisée, solutions partagées)

Long terme (au-delà de 2032)

La multiplication des infrastructures de transport et de circulation ne pourra pas être infinie. De même qu'on commence à réfléchir à ce que pourrait être une urbanisation à « zéro artificialisation nette », il viendra peut-être un temps où il faudra proposer des politiques de mobilité et d'accessibilité à infrastructures constantes. Même si cette perspective n'est pas encore à l'ordre du jour, elle est intéressante à inscrire dans la vision de l'avenir, au moins à titre d'hypothèse, parce qu'elle invite à réfléchir à l'intensification de l'usage des infrastructures existantes (plutôt qu'à leur démultiplication) et à des configurations d'aménagement qui permettent d'économiser les déplacements, en nombre et surtout en portée.

C'est tout l'enjeu du télétravail, dont l'expérience aura beaucoup progressé en 2020. Comme le e-commerce, ou l'accès aux services à distance, le développement du télétravail n'est pas sans soulever de nouveaux problèmes. Sa perspective a au moins le mérite d'inviter à la sobriété en matière de déplacement, et à préférer en la matière le « toujours mieux » au « toujours plus ».

Réduction des émissions de gaz à effets de serre et développement de nouvelles solutions de mobilité et d'accessibilité

Cette priorité résulte en partie de celles qui précèdent, mais doit être affirmée en propre pour relever le défi de la lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Court terme (2021-2026)

- **Poursuivre l'équipement du territoire en bornes électriques pour la recharge des véhicules personnels**
- **Poursuivre le soutien à l'achat d'un vélo, classique ou électrique, par les habitants de la communauté**

Moyen terme (2026-2032)

- **Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PCAET et du référentiel européen Cit'ergie**

Long terme (au-delà de 2032)

- **Engagement dans de nouvelles démarches pour poursuivre la transition énergétique au-delà de l'horizon 2030**

2. Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions

En 2018, notre Projet de territoire écrivait :

Une métropole et des villages : c'est le paradoxe et la force du territoire de la Communauté de Saint-Louis Agglomération, et c'est ce que sa Vision d'avenir doit viser à « faire tenir ensemble ». La métropole, c'est Bâle, mais l'unité urbaine que constituent Saint-Louis et ses communes voisines en sont la partie française, et ses fonctions sont appelées à se renforcer et à monter en gamme. Les villages, c'est la partie sundgauvienne du territoire et la réalité structurante pour la plus grande part du territoire.

Notre vision du développement métropolitain n'oppose pas l'urbain et le rural, les villes et les campagnes, la forte et la faible densité. Au contraire, elle veut **maintenir cette diversité de situations**, et de modes de vie et d'occupation de l'espace. C'est grâce au développement métropolitain et à sa prospérité que la Communauté aura les moyens d'aider à faire vivre durablement la campagne et ses villages, et c'est grâce à eux qu'elle pourra tenir une place spécifique dans le développement de la région métropolitaine trinationale.

Cela reste entièrement valable. La force de la communauté de Saint-Louis Agglomération, c'est cet assemblage de situations très différentes les unes des autres, qui sont à la fois très urbaines et très rurales. C'est aussi son défi politique que de cultiver la cohésion de cet assemblage, en appui sur l'identité forte de l'Alsace qui a toujours su parler au cœur des citoyens comme des ruraux.

Ce qui s'est confirmé depuis 2018, c'est la conscience plus forte que la **politique de transition, dans son sens le plus large, soude plus que jamais le destin des villes et celui des campagnes**, en Sud Alsace comme ailleurs. Les enjeux énergétiques, écologiques, alimentaires, de fragilité environnementale, de ressources, pour certaines finies, comme le foncier, pour d'autres renouvelables mais pas inépuisables pour autant, comme l'eau, sont évidemment communs à toutes les situations locales, qu'elles soient de forte ou de faible densité. **L'urgence écologique est partout la même**, et une des conditions majeures pour y répondre est de combiner les atouts locaux de toutes ces situations.

Au total, cette orientation est structurée en trois priorités stratégiques, qui prolongent ou reformulent légèrement celles de 2018 :

- **Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire**
- **Soutien au développement des fonctions spécifiques de l'espace rural**
- **Affirmation de l'engagement écologique du territoire**

Avant de les développer par les projets auxquels elles conduisent, il convient de rappeler le cadre qui s'est formalisé depuis 2018 et qui constitue désormais l'ossature de la Vision d'avenir 2030.

Les documents cadres pour une ville-monde et des villages formant un même territoire attractif à l'heure des transitions

Rappelons que des documents cadres essentiels structurent, ou vont venir très prochainement structurer l'action communautaire en matière de développement et d'aménagement territorial. Le SCoT, le PCAET et le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) en sont les trois principaux.

Le SCoT est entièrement dédié à l'équilibre territorial

La notion d'équilibre parcourt tout le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT :

- AXE 1 : AFFIRMER **L'ORGANISATION RATIONNELLE ET ÉQUILIBRÉE** DU TERRITOIRE POUR CONFORTER SON RAYONNEMENT RÉGIONAL
- AXE 2 : **LES GRANDS ÉQUILIBRES** DE L'URBANISATION
- AXE 3 : **LES GRANDS ÉQUILIBRES** ENTRE ESPACES URBAINS, AGRICOLES ET NATURELS

Proposer une «organisation équilibrée» ou des «grands équilibres» à un territoire en forte transformation et travaillé par d'intenses mouvements, ne consiste pas à figer les positions pour se maintenir «en équilibre». Cela consiste au contraire à miser sur les différences et leurs complémentarités, à **accentuer les potentiels propres à chaque composante du territoire**, pour que l'ensemble continue de produire une configuration équilibrée, avec :

Plus de villes et de fonctions à portée métropolitaine là où elle existe déjà, c'est-à-dire dans la zone centrale de l'unité urbaine de Saint-Louis :

- AXE 1, OBJECTIF 1 : AFFIRMER **LA PLACE DU TERRITOIRE DANS LA MÉTROPOLE** TRINATIONALE DE BÂLE ET DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL
- AXE 1, OBJECTIF 2 : UNE ARMATURE URBAINE COHÉRENTE, SUPPORT D'**UNE URBANISATION STRUCTURÉE**
- AXE 2, OBJECTIF 1 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN
- AXE 2, OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR UNE VISION STRATÉGIQUE ET PROSPECTIVE DU **DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL**, COHÉRENTE AVEC L'ARMATURE URBAINE
- AXE 2, OBJECTIF 4 : RENDRE POSSIBLES LES GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICES

Plus de qualités environnementales partout et particulièrement dans les parties du territoire qui en sont dépositaires :

- AXE 3, OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LA **BIODIVERSITÉ** SUR LE TERRITOIRE
- AXE 3, OBJECTIF 2 : GÉRER DE FAÇON ÉQUILIBRÉE ET DURABLE LA **RESSOURCE EN EAU**
- AXE 3, OBJECTIF 3 : GÉRER DURABLEMENT LES **AUTRES RESSOURCES NATURELLES**
- AXE 3, OBJECTIF 4 : PRÉSERVER LES **PAYSAGES**

Et des objectifs transverses aux villes et aux campagnes :

- AXE 1, OBJECTIF 3 : CONFORTER ET RENFORCER L'**ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE** DU TERRITOIRE
- AXE 3, OBJECTIF 5 : DÉFINIR UNE STRATÉGIE POUR ATTÉNUER LES EFFETS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- AXE 3, OBJECTIF 6 : LIMITER L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX **RISQUES** ET RÉDUIRE LES **NUISANCES**

Sur tous ces objectifs, le DOO du SCoT arrête un certain nombre de prescriptions et de recommandations qui sont autant de repères pour l'ensemble des projets concrets ci-après et qui en font donc entièrement partie.

Le PCAET : le guide des transitions pour l'ensemble du territoire

Outre l'enjeu des transports et de la mobilité, le PCAET, qui sera finalisé au premier semestre 2021, est tourné vers trois autres enjeux :

- **L'enjeu du secteur résidentiel et du bâtiment**, c'est-à-dire avant tout celui de la rénovation énergétique des bâtis anciens et de la performance énergétique des nouveaux, incluant leur capacité à produire de l'énergie renouvelable ;
- **L'enjeu du secteur industriel**, avec des sujets et des leviers d'intervention qui lui sont propres, et qui portent sur les bâtiments mais aussi sur les activités elles-mêmes ;
- **L'enjeu du secteur tertiaire**, également sur la rénovation énergétique des locaux (hôtels, écoles, bureaux, hôpitaux, commerces, etc., de plus de 1 000 m²), en appui sur le « décret tertiaire » de 2020.

Le PCAET porte aussi les ambitions d'action de Saint-Louis Agglomération dans le domaine des réseaux de chaleur, de la production des énergies renouvelables, de la séquestration carbone dans les sols et de la préservation de la biodiversité.

Le CTEC : un programme d'actions environnementales à court terme pour mieux préparer le long terme

Le programme d'actions pour 4 ans (2020-2023), pour un montant de 19,5 M. d'€, cofinancé par l'Agence de l'eau, le Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental, le Syndicat Rivières de Haute Alsace, la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne, la Ville de Saint-Louis et la communauté d'agglomération, contribue à la feuille de route de la Vision d'avenir par les grands axes de travail suivants :

- Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité
- Atténuer et anticiper les effets du changement climatique
- Animer, communiquer et éduquer à l'environnement

Ses principales actions-clés, qui rejoignent donc la feuille de route de la communauté à court terme, sont :

- Le projet agricole territorial
- Le Schéma directeur Eau et la sécurisation des unités de production d'eau

- La renaturation des ruisseaux Lertzbach et Liesbach
- La gestion intégrée des eaux pluviales (infiltration et désimperméabilisation des sols)
- Le Schéma directeur Assainissement, diagnostic et télégestion des réseaux
- Les actions du Plan Rhin Vivant de la Petite Camargue Alsacienne
- L'établissement d'une trame Verte et Bleue multifonctionnelle

Tous ces projets cofinancés ne sont pas strictement à la charge de Saint-Louis Agglomération, mais font désormais partie de ses engagements de travail.

Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire

Saint-Louis Agglomération n'est pas la périphérie de Bâle, c'est **un des versants de la métropole**, et elle a toutes les raisons d'accueillir aujourd'hui les activités les plus emblématiques et les plus innovantes de l'économie métropolitaine et leurs développements urbains, et ce sur l'ensemble des communes de la partie française de l'unité urbaine.

La partie française de la métropole trinationale est **forte de sa base industrielle**, appuyée sur de grands comptes, dans les domaines de la chimie, de la pharmacie, de la cosmétique, de la mécanique, de la métrologie, de la plasturgie et de l'aéronautique. Elle l'est aussi de plus en plus pour ses **fonctions tertiaires de recherche et d'innovation, de finance, et de tout ce qui sert l'efficacité métropolitaine** (commerces, artisanat, services, hébergement et restauration).

La Vision d'avenir est de **s'inscrire résolument dans le développement métropolitain bâlois**, en accueillant une part des fonctions métropolitaines qui gagneront à se répartir sur l'ensemble de la métropole trinationale, qu'il s'agisse de fonctions productives, ou de service aux ménages et aux entreprises. Mais il s'agit désormais de le faire en s'engageant, y compris dans le cadre trinational, dans un modèle métropolitain plus écologique, plus attentif à l'économie locale de ses ressources, à son métabolisme territorial, à son respect de l'environnement, et ses contributions à la lutte globale contre le changement climatique. Cela vaut aussi pour l'indispensable développement économique, producteur de richesses et créateur d'emplois.

Une partie des projets qui s'inscrit dans cette ambition économique, écologique et sociale viendra aussi avec l'orientation pour «un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous», notamment en ce qui concerne la montée en compétences individuelles et collectives et à l'adaptation aux transitions technologiques (enseignement supérieur, formation continue, insertion, bilinguisme, culture numérique).

Pour une collectivité jeune et en développement, l'appropriation des caractéristiques du territoire par ses habitants s'avère être un élément essentiel pour son attractivité et son rayonnement. Et dans un contexte de concurrence entre territoires, où la recherche d'attractivité pour attirer des talents bat son plein, faire connaître Saint-Louis Agglomération et ses atouts au niveau régional et national par une démarche de marketing territorial pourra donner une dynamique utile aussi bien pour les entreprises que pour les habitants et leurs élus.

Enfin, le territoire de SLA possède un vrai potentiel de développement touristique. Ce potentiel doit être exploité par le développement de pôles et de services touristiques structurants et par l'organisation des acteurs. Ce travail sera utile pour la qualité de vie des habitants ainsi que pour contribuer à des retombées économiques tout en véhiculant une image positive et dynamique du territoire.

Court terme (2021-2026)

- Engager le quartier du Lys et repenser la programmation du Technoport
- Poursuivre et préparer la concrétisation du projet 3Land
- Coordonner et préciser la programmation des projets de développement d'envergure métropolitaine (Euro3Lys, 3Land, pôle de développement EAP ouest, Parc d'innovation Hégenheim) dans le cadre du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération
- Engager les zones d'activités économiques à Sierentz, Hésingue, Ranspach-le-Bas et Kembs...
- Aménager le Parc des carrières
- Engager une démarche de marketing territorial destinée à renforcer l'attractivité du territoire et sa marque territoriale en concertation avec les acteurs économiques et institutionnels
- Définir et appliquer une stratégie territoriale touristique
- Aménagement d'un quai fluvial à Village-Neuf

Moyen terme (2026-2032) et long terme (au-delà de 2032)

- Définition des objectifs de requalification des zones économiques existantes et mise en place éventuelle de la délégation du droit de préemption urbain des communes au profit de SLA sur les zones d'activité
- Poursuivre, préparer et (ou) engager les projets de développement d'envergure métropolitaine (Euro3Lys, 3Land, pôle de développement EAP ouest, Parc d'innovation Hégenheim) en fonction des besoins, des possibilités et des circonstances

Soutien au développement des fonctions spécifiques de l'espace rural

La Délégation au Développement Rural mise en place au sein de la communauté en 2020 a entrepris un programme de travail intitulé « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant ! ». Elle vise à travailler de concert entre tous les acteurs du monde rural afin de s'adapter aux enjeux actuels et futurs de notre territoire. Elle a pour objectif de :

- Faire reconnaître l'agriculture comme une activité structurante pour le territoire et ses paysages. En effet, le maintien de l'agriculture et l'encouragement de pratiques et cultures respectueuses de l'environnement permettent de répondre aux enjeux de protection des ressources naturelles du territoire et de favoriser l'attractivité touristique et un cadre de vie de qualité. Pour ce faire, la collectivité se donne notamment pour objectif de développer des coopérations entre les agriculteurs et la collectivité pour la réalisation de missions d'intérêt général, de réfléchir à la structuration de filières permettant de créer de nouveaux débouchés économiques, mais également d'accompagner le renouvellement des générations par le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire.

- Favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets alimentaires locaux. Afin de répondre notamment à la forte demande de produits locaux par les consommateurs et la restauration collective, il est indispensable de développer l'économie locale en lien avec une agriculture de proximité et connectée au territoire, mais également avec d'autres secteurs d'activités (artisanat de transformation des produits, etc.)
- Promouvoir le «Vivre ensemble» et re-créeer du lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs qui le façonnent, afin de permettre une meilleure compréhension des uns et des autres. Cela fait écho au constat partagé d'une image négative de la profession agricole ainsi que du manque de connaissance de l'agriculture et de sa réalité pouvant être source de conflit avec les riverains. Pour ce faire, la collectivité se donne pour objectifs de :
 - Développer et soutenir des actions éducatives auprès des enfants, des événements festifs grand public, des animations familiales ou encore des actions de sensibilisation permettant de mieux faire connaître l'agriculture du territoire à ceux qui l'habitent et de promouvoir l'agriculture locale, ses produits et ses valeurs.
 - Proposer à la profession agricole de concevoir et d'adopter avec elle une "Charte de gestion de l'espace rural", de nature à réguler les conflits d'usage et développer les bonnes pratiques
- Structurer et développer une offre touristique lisible de tourisme vert en fédérant les acteurs autour de projets structurants et de pôles d'attractivité
- Accompagner et faciliter les projets des communes ou privés en matière **d'aménagement ou d'équipement de sites récréatifs et touristiques** comme :
 - Le parc des Carrières de Saint-Louis/Hégenheim, et d'autres projets de parcs et promenades qui permettent l'accès à la nature pour tous.
 - Accompagner la structuration de pôles touristiques (exemple : port de plaisance et camping à Kembs, déplacement du camping à Huningue).
 - La création de zones d'accueil de camping-car.

Sous l'impulsion du SCoT, qui va orienter l'actualisation des documents locaux d'urbanisme (nouveaux PLU), s'ajoutent désormais de nouvelles ambitions, concernant plus particulièrement **le village comme forme bâtie, comme patrimoine, comme espace public**. La vitalité et l'identité de la ruralité alsacienne en dépendent.

Cependant, la pression spéculative, la tendance à l'individualisation et au repli sur les solutions personnelles, la méconnaissance des héritages, les conflits d'usage, font que le village n'est plus cette évidence tranquille qu'il suffisait d'invoquer : il doit désormais faire l'objet d'une politique attentive, non pas pour le «mettre sous cloche», mais au contraire pour le faire vivre, et pouvoir le transmettre avec des évolutions qui l'auront bonifié. La communauté de Saint-Louis Agglomération propose à ses communes de travailler en ce sens à leur côté, dans une vision convergente des villages souhaités.

Court terme (2021-2026)

- Déployer les actions proposées par la Délégation Développement Rural

Moyen terme (2026-2032)

- Mettre en œuvre la «politique des villages» définie lors du mandat précédent

Long terme (au-delà de 2032)

Que sera la ruralité alsacienne dans 15 ans et plus ? L'intérêt de cette question n'est pas d'inviter à des prophéties hasardeuses, il est de rappeler une constante : la ruralité et les villages ont toujours évolué, même quand ils ont pu donner l'impression d'un monde stable et dépositaire d'un temps très long. Les transformations ne sont pas les mêmes que celles de la ville, elles peuvent sembler moins brutales, moins démonstratives, mais elles n'en sont pas moins réelles. Savoir dire l'avenir de la ruralité, sur un autre mode que celui de la seule permanence, ou de la simple défense de ce qu'elle est ou a été, est indispensable, si l'on ne veut pas y subir les transformations. Ici aussi, le long terme est moins celui de projets déjà identifiés, que celui des sujets qu'il faut installer sans passéisme et sans renoncement dans le débat politique et le débat citoyen.

Affirmation de l'engagement écologique du territoire

Avec le PCAET, la démarche Cit'ergie, le SCoT, le CTEC, l'engagement écologique du territoire s'est traduit dans un vaste programme d'actions qui doit alimenter de façon très détaillée la Vision d'avenir 2030, à court, moyen et long terme.

Ici comme ailleurs en France et en Europe, toute la question est aujourd'hui dans **le passage aux actes** et dans l'effectivité des transitions proposées. Comme le principe de transition le signifie, cela ne se fera pas d'un coup, en quelques années. La transition écologique globale, dans toutes les dimensions qui sont les siennes (énergie, lutte contre le changement climatique, atténuation de ses effets, adaptation et résilience, restauration de la biodiversité, politique du cycle de l'eau, du cycle du carbone, demain d'autres cycles encore, politique alimentaire, sans revenir sur la mobilité) est l'affaire d'une génération. Elle est urgente, mais s'inscrit aussi dans le temps long.

Les actions sur l'énergie, la biodiversité, l'eau, les ressources, les risques, etc., ne forment pas un champ technique à part, avec le risque de l'opposer, dans les arbitrages permanents de l'action publique de la communauté, à d'autres champs, à finalité économique, urbaine ou sociale. **Les sujets portés par le PCAET, la démarche Cit'ergie ou le CTEC traversent tous les domaines et tous les projets déjà énoncés.** L'engagement écologique n'est pas une compétence de plus, à côté des autres, c'est une volonté de les transformer toutes, au nom d'un nouveau rapport aux ressources, à l'environnement, au monde vivant et aux écosystèmes. Cela vaut en particulier en matière d'urbanisme, de développement économique, de réalisation des infrastructures, dont il s'agit de faire évoluer les modèles pour en limiter les impacts environnementaux.

Les 20 grands comptes industriels du territoire, la ville de Saint-Louis et Saint-louis Agglomération sont fédérés au sein de l'association d'ACTECO3F. Ils ont unanimement confirmé leur adhésion au projet de plateforme collaborative dédiée en partie aux thèmes de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Cette mobilisation des grandes entreprises des Trois Frontières favorisera l'intégration progressive dans la démarche des 60 autres entreprises de plus de 20 salariés implantées sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. En outre, le redéploiement d'ACTECO3F en tant que Plateforme collaborative permettra d'associer le territoire aux démarches EIT engagées par d'autres collectivités à proximité afin de générer des effets de mutualisation à l'échelle du Sud Alsace. Il donnera aussi la possibilité de coordonner les actions des entreprises avec celles de la collectivité dans le cadre des objectifs stratégiques inscrits dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;

Court terme (2021-2026)

- Créer une nouvelle déchetterie couplée à une ressourcerie
- Mettre en œuvre le Contrat de Territoire Eau et Climat
- Mettre en œuvre le PCAET et la démarche Cit'ergie également sur les trois enjeux, complémentaires de l'enjeu transport et mobilité ; résidentiel (rénovation et production énergétique des bâtis), industrie et secteur tertiaire
- Accompagner et soutenir la dynamique d'écologie industrielle menée par l'association ACTECO3F

Moyen terme (2026-2032)

- Poursuivre la mise en œuvre des différents volets du PCAET (atténuation, développement des énergies renouvelables et de récupération, adaptation, séquestration du carbone dans les écosystèmes) en s'appuyant sur les outils du référentiel Cit'ergie et tenir les objectifs impartis
- Entrer résolument dans l'économie circulaire et l'écologie industrielle
- Étendre le réseau de chaleur de Saint-Louis à l'EAP, construction d'une deuxième chaufferie biomasse, développer les réseaux de chaleur bois

Long terme (au-delà de 2032)

- Suivi et mise à jour du PCAET actualisé et amendé
- Développer de nouvelles filières de production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire

3. Un territoire de services et de bien être pour l'épanouissement de tous

En 2018, notre Projet de territoire écrivait :

Avec une population qui augmente de plus de 1 % par an et une diversité croissante de ménages et d'attentes, les réponses que devra apporter la Communauté en termes de services collectifs locaux sont multiples. Santé et accès aux soins, notamment pour les personnes âgées du territoire ; services de la petite enfance et de la jeunesse ; offre sportive et culturelle ; soutien aux initiatives et aux actions bénévoles qui concourent au « vivre ensemble » passant par un soutien au développement de la cohabitation intergénérationnelle ; innovation en matière de nouveaux objectifs collectifs de qualité de vie, comme un « plan alimentaire territorial », ou une « politique de l'arbre » ; etc.

La Communauté de Saint-Louis Agglomération n'a pas vocation à piloter toutes ces politiques et porter toutes les réponses du territoire dans tous les domaines. Elle souhaite continuer à travailler étroitement avec les communes, au sein du « bloc local ». Mais elle le fera dans le cadre d'une vision d'avenir commune à toutes les parties prenantes.

Cette vision de la dynamique des besoins sociaux du territoire est entièrement confirmée et même accentuée. Le SCoT est basé sur un taux de croissance démographique de 1,4 %/an, ce qui appelle une vigoureuse politique de démultiplication rapide des réponses aux besoins nouveaux.

Ils sont et seront ceux de tous les âges, avec un accent particulier sur les seniors dont le nombre va augmenter, en Alsace plus vivement encore. Saint-Louis Agglomération va connaître une double pression socio-démographique : celle de la **population en dépendance et grande dépendance**, avec toutes les réponses à domicile ou en milieu adapté qu'une société solidaire doit savoir dignement lui apporter ; et celle de la **population jeune, en formation ou en entrée sur le marché de l'emploi**, avec tous les besoins de compétences sans cesse renouvelés qu'elle exprimera. C'est une chance pour le territoire d'être **riche de tous ces âges**, mais c'est un défi pour lui que de devoir être capable de porter les politiques qu'ils impliquent.

Aux champs identifiés par cette 3^{ème} orientation (**santé, personnes âgées et dépendance, enfance et jeunesse, sport, culture, vie associative**), ou qui l'étaient par celle qui la précédait (formation, bilinguisme), s'ajoutent désormais des sujets que la Vision d'avenir 2030 formulée en 2018 n'avait pas encore pleinement affichés :

- diversification et augmentation de l'offre d'**habitat** pour tous,
- politique d'**insertion** et de requalification si nécessaire, pour les 6 000 demandeurs d'emploi du territoire et pour les personnes les plus éloignées de l'emploi,
- ambitions nouvelles en matière d'**enseignement supérieur**, dont Saint-Louis Agglomération pourrait être le 3^{ème} pôle en Sud Alsace ,
- lutte contre « l'illectronisme » et soutien au développement des capacités de tous en matière de **pratiques numériques** et d'accès à distance.

La Vision d'avenir 2030 rassemble la douzaine de domaines d'intervention potentielle de la communauté ci-dessus identifiés au nom de l'épanouissement de tous – et pour lesquels il faut rappeler qu'elle n'a pas toujours les compétences réglementaires, donc le devoir d'intervenir – autour de trois stratégies transversales, déjà énoncées en 2018 :

- **Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services**
- **Mise en réseau des politiques culturelles et sportives pour une fierté commune**
- **Montée en compétences des hommes et des femmes du territoire**

Sur ces sujets, la communauté a commencé à produire ses propres documents cadres, qu'ils relèvent de ses obligations (PLH), ou qu'ils viennent de sa propre initiative (Contrat Local de Santé, Schéma de développement sportif). D'autres viendront probablement selon les besoins stratégiques qui se feront sentir et en fonction des moyens que pourra se donner la communauté.

Les documents cadres pour un territoire de services et de bien être pour l'épanouissement de tous

Un Contrat Local de Santé pour lutter contre la désertification médicale et mieux coordonner les efforts des collectivités

Ce contrat sera la poursuite d'un intense travail de la communauté en partenariat avec les professionnels et institutionnels intervenant dans le domaine de la santé, réalisé fin 2019-début 2020.

Ce contrat, d'une durée de 3 à 5 ans, signé entre l'Agence Régionale de Santé, SLA et d'autres partenaires, comportera un plan d'actions visant à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Les axes d'intervention seront définis à la suite de réunions de groupes de travail avec les acteurs santé du territoire et concerneront notamment la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. La mise en place d'actions favorisant l'installation de nouveaux professionnels de santé (notamment des médecins généralistes) sur le territoire est un axe d'ores et déjà retenu.

En résumé, les deux enjeux essentiels de ce Contrat Local de Santé sont, d'une part **de rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé**, en particulier les médecins généralistes ; d'autre part de réguler la concurrence qui tend parfois à s'instaurer sur le territoire en matière d'offre de soins et d'établissements adaptés aux personnes âgées en dépendance ou grande dépendance, pour **permettre un déploiement de proximité sur le territoire**.

Un Schéma de développement sportif pour combiner gestion des équipements, destination des équipements, animations, manifestations et/ou évènementiels sportifs

Saint-Louis Agglomération souhaite s'ancrer dans les esprits et se doter d'une signature marketing territoriale à travers son évènementiel et ses animations sportives d'envergure. Cette politique pour les années à venir est écrite et révisable autour de 8 axes stratégiques :

1. Une politique d'aménagement et/ou de réhabilitation cohérente **des équipements sportifs** du territoire
2. Une **politique forte d'animations et de manifestations sportives** sur tout le territoire et dans nos équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire

3. La prise de conscience et la lisibilité de Saint-Louis Agglomération dans le **tissu associatif**, auprès de la population et des élus communaux
4. La formation et la **fédération des acteurs** locaux du sport
5. La place du bénévolat à valoriser
6. Une **bonne communication** pour la promotion du sport
7. L'**encadrement des aides** (financières et/ou matérielles et/ou humaines) lisibles et organisées pour le mouvement sportif
8. L'évaluation chaque année de la politique sportive intercommunale et des actions. La faire évoluer autant que de besoin.

Ces axes stratégiques seront déclinés en fiches actions qui seront budgétées et inscrites dans le temps à l'horizon 2030.

Un Programme Local de l'Habitat en cours

Le PLH de SLA est en passe d'être finalisé pour être adopté au premier semestre 2022. Il a été établi en cohérence avec le SCoT, qui y consacre l'objectif suivant :

OBJECTIF 6 : DÉFINIR LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

- Programmer une production de logements de 775 logements/an en moyenne
- Diversifier, adapter l'offre nouvelle de logements aux besoins
- Diversifier la typologie des nouveaux logements
- Renforcer la mixité sociale
- Répondre aux besoins en logements de populations spécifiques
- Encadrer leur réalisation dans une logique d'économie de l'espace et de développement durable
- Densifier les enveloppes urbaines et réinvestir prioritairement les centres-villes et centres-bourgs
- Permettre la remise à niveau du parc de logements

Le PLH porte une double ambition :

- Favoriser un développement résidentiel et urbain, maîtrisé et équilibré à l'échelle communautaire et qui soit garant de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire
- Permettre à chacun de se loger dans le territoire, aux différentes étapes de son parcours résidentiel.

Pour ce faire, le PLH s'articule autour des 4 orientations suivantes, elles-même déclinées en 19 actions :

1. Développer une offre résidentielle abordable en agissant sur la diversification du parc et l'équilibre social du territoire
2. Améliorer la qualité et le fonctionnement du parc de logements existants
3. Garantir l'accès et le maintien au logement pour les publics en difficulté
4. Faire vivre le PLH.

De la capacité du territoire et de ses acteurs publics et privés à produire une offre de logements accessibles au plus grand nombre, y compris sur le

marché du logement locatif aidé, dépendra en grande partie la cohésion sociale et territoriale de la communauté, mais aussi in fine, la pérennité de son développement économique, qui dépend toujours des solutions de logement proposées aux actifs, en particulier les jeunes actifs. C'est une question cruciale pour l'avenir de Saint-Louis Agglomération aussi bien en termes de bien-vivre ensemble que de développement et d'attractivité territoriale.

Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services

La Vision d'avenir 2030 est de miser sur toutes **les centralités existantes, telles qu'elles résultent de l'histoire**, pour développer l'offre de services d'intérêt collectif requise par l'évolution démographique du territoire. Continuer à s'appuyer sur les centres, ceux des villages, des bourgs et des villes, pour proposer des écoles, des collèges, des cabinets médicaux, des établissements pour personnes âgées, des lieux culturels, etc., c'est **partager et cultiver les lieux communs vécus ensemble**, par lesquels la population se sent réellement appartenir à une communauté. C'est là que l'identité s'est construite et affirmée, autour de la mairie, de l'école, de l'église aussi, depuis des générations et des siècles, c'est là qu'elle doit s'entretenir et se transmettre.

Il est compréhensible que d'autres fonctions, économiques, productives, parfois commerciales, bousculent la trame urbaine et génèrent de nouvelles polarités hors des centralités existantes, mais en matière de service, il est crucial de **maintenir le couple « centralités/services »**. C'est du moins le parti qu'affirme la Vision d'avenir 2030.

Court terme (2021-2026)

- Construire un nouveau collège à Kembs et son COSEC attenant
- Structurer l'offre de soins sur le territoire et préparer le développement du pôle de Santé de Saint-Louis / Hésingue
- Créer une maison France Service à Sierentz
- Épauler les communes pour les aider à conforter leur centralité par les projets, et à réaliser les objectifs du SCoT à travers leur document local d'urbanisme
- Soutenir les projets d'investissement des communes grâce au fonds de concours
- Finaliser et adopter le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Moyen terme (2026-2032)

- Mettre en œuvre le PLH adopté en 2022

Long terme (au-delà de 2032)

Le monde des services publics et privés aux ménages est appelé à de grands changements. La numérisation, la dématérialisation, la multiplication des relations à distance via des plateformes automatisées, sont des tendances qui vont probablement continuer à se déployer. Ce n'est pas faire de la science fiction que d'anticiper le moment où les intelligences artificielles seront les interfaces obligatoires de bon nombre de services et d'accès, qu'il s'agisse de soins et de santé, d'éducation et de formation, de consommation et de loisirs, etc. La dimension humaine de la relation de service en est et en sera de plus en plus interrogée.

Une communauté comme celle de Saint-Louis Agglomération doit avoir une réflexion collective sur ce sujet, qui va avoir nécessairement des impacts forts sur les centralités, l'urbanité, la cohésion sociale du territoire.

Mise en réseau des politiques culturelles et sportives pour une fierté commune

Affirmer et affermir toutes les centralités, ce n'est pas nourrir leurs rivalités. C'est au contraire se donner les moyens d'atteindre, au-delà de chacune d'elles, de nouvelles capacités et de nouvelles ambitions grâce à leur **mise en réseau**. Par exemple la **mise en réseau des bibliothèques et des lieux-ressources pour la petite enfance** (ludothèque, etc.), pour lequel on peut imaginer des offres mobiles à partir des équipements structurants, comme la médiathèque de Sierentz.

Le territoire de la nouvelle communauté a besoin de **construire et de cultiver son identité**. Rien de tel que le sport et la culture pour aller dans ce sens. Dans ce domaine, il ne s'agit pas en priorité de réaliser de nouveaux équipements, mais **de porter ou d'accueillir ensemble des événements culturels, des ambitions sportives, des politiques d'épanouissement et de créativité dont le territoire sera fier**.

La Communauté de Saint-Louis Agglomération est toute jeune encore. Les acteurs publics principaux en matière de sport et de culture sont les communes. La Vision d'avenir n'est pas de les supplanter mais de les mettre en réseau pour augmenter l'utilité et le rayonnement de leurs missions.

Court terme (2021-2026)

- **Organiser plusieurs évènementiels sportifs à Saint-Louis Agglomération selon la saisonnalité :**
 - Organiser un marathon trinational
 - Développer et pérenniser la Fête du sport
 - Organiser un évènementiel innovant autour des mobilités douces sur un équipement structurant de l'agglomération que sont les pistes cyclables
 - Redéployer la SLA Cup (tournoi international Jeunes de Football) ou autre
- **Pérenniser les actions sportives au cours de l'année** (caravane du badminton, animations thématiques sur les petites vacances scolaires dans nos équipements aquatiques, programme d'animation estivale au Centre Nautique Pierre de Coubertin, fête de la musique, partenariat de la nuit de l'eau, participation à la course « Sprochrenner »...)
- **Étude complémentaire en termes de communication et de promotion du sport sur le territoire**
- **Offrir une meilleure lisibilité des équipements et des propositions du mouvement sportif sur le territoire**

Moyen terme (2026-2032)

- **Lancer la « Ronde des villages »**, un évènement festif porté par la communauté en lien avec les communes, de valorisation du patrimoine et de la culture des villages, qui ira chaque année dans un village différent
- **Lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la création et/ou la réhabilitation d'un équipement de bain**

- **Création d'un nouvel équipement de bain pour assurer un maillage cohérent du territoire et répondre aux besoins des usagers**

Long terme (au-delà de 2032)

La volonté du maintien et de l'épanouissement de la langue et de la culture alsaciennes n'est pas un sujet à renvoyer à après 2032 ! Mais en parler ici signifie que c'est un effort de temps long, qui doit s'inscrire dans un investissement sur une génération. Le regain d'une langue et de sa culture ne se décrète pas. Il passe par la volonté des familles de la retrouver et de la transmettre. Avec la Collectivité européenne d'Alsace, Saint-Louis Agglomération veut engager une politique concrète en faveur de ce regain, en sachant que ses résultats se mesureront à long terme.

Montée en compétences des hommes et des femmes du territoire

La Vision d'avenir en fait le pari : les fonctions et les activités du territoire vont monter en compétences, dans tous les domaines économiques et sociaux. La collectivité devra favoriser les innovations et les expérimentations dans ses politiques publiques pour encourager la R&D au sein des entreprises.

Pour que cette montée en compétences soit bénéfique aux hommes et aux femmes qui vivent dans le territoire et ne se fasse pas à leur dépens, il faut travailler à ce que les compétences humaines du territoire grandissent elles-aussi, en premier lieu celles des futurs jeunes actifs qui résident dans Saint-Louis Agglomération. Elle doit aussi être attentive à ne pas éloigner plus de l'emploi les publics en difficulté.

Le contexte transfrontalier accentue cette nécessité : l'une des compétences à augmenter, c'est **la compétence linguistique, et plus largement la compétence culturelle tri-nationale**. Continuer à être un territoire transfrontalier ouvert et heureux de sa situation exceptionnelle est sans doute ce qui résume au fond la Vision d'avenir que nous voulons nous donner et transmettre aux nouvelles générations. Elle doit aussi **augmenter la compétence professionnelle**. La maîtrise linguistique n'est aujourd'hui pas le seul atout pour rentrer sur le marché du travail. Il est donc nécessaire d'acquérir les connaissances professionnelles adaptées aux besoins des employeurs et aux évolutions des technologies.

Pour ce faire, la Communauté peut compter sur ses propres ressources de formation, au premier rang desquelles le Lycée Jean Mermoz et en particulier ses formations post-bac. Mais elle doit aussi **construire des alliances avec d'autres collectivités et pôles de formation**, en priorité ceux de Mulhouse, Bâle, Strasbourg et Fribourg dans une vision régionale du bassin des offres de formation. Pour des publics plus éloignés de l'emploi, elle doit également élaborer des alliances locales avec des structures spécialisées dans l'insertion et l'accompagnement dans l'emploi.

Par rapport à 2018, la Vision d'avenir 2030 accentue son ambition sur trois sujets :

- Construire avec les acteurs économiques et les organismes dédiés **une politique locale d'insertion**, pour travailler à mettre en adéquation les besoins des entreprises sur le marché local de l'emploi et les qualifications des actifs en demande d'emploi ou nouvellement entrant sur ce marché ou très éloignés de l'emploi ;
- Proposer aux acteurs publics et privés de l'enseignement supérieur de constituer à Saint-Louis Agglomération, en particulier dans le quartier du Lys, le **3^{ème} pôle de**

formation supérieure en Alsace du sud, avec Mulhouse et Colmar. Cette ambition est légitime au regard de l'orientation métropolitaine et technopolitaine de l'économie du territoire, liée à la ville-monde qu'est Bâle ;

- Construire avec les entreprises une relation de travail et de collaboration pour les accompagner dans l'adaptation aux différentes transitions en cours et à venir et également pour lever les freins au développement.

Court terme (2021-2026)

- **Réunir les partenaires de l'emploi, du monde économique et de l'insertion professionnelle à l'échelle du territoire**, pour mieux organiser la rencontre entre les besoins des entreprises et les demandes des chercheurs d'emploi
- **Développer des partenariats de projet avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation continue et des entreprises**, pour développer l'offre du territoire dans le cadre d'une stratégie définie avec eux
- **Inciter et accompagner la transformation numérique et les efforts d'innovation des entreprises de l'économie de proximité.**

Moyen terme (2026-2032)

- Faire converger les stratégies des acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la recherche, de l'emploi et des entreprises grâce à la définition partenariale d'un **Schéma territorial de développement des compétences.**

Long terme (au-delà de 2032)

À long terme, la seule certitude qu'on peut avoir à propos des compétences des hommes et des femmes du territoire est qu'elles en seront toujours **la ressource primordiale du développement.** Avoir des compétences sera aussi pour les personnes la première condition pour qu'elles trouvent leur place dans la société et s'y sentent bien. Les tâches répétitives, sans qualification ni savoir-faire, sans sollicitation de l'intelligence humaine, seront de plus en plus prises en charge par des systèmes techniques automatisés. En résumé, la question des compétences des hommes et des femmes du territoire sera de plus en plus décisive pour l'avenir de tous.

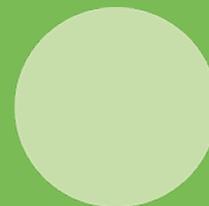
LES FICHES PROJETS

Les fiches projets qui suivent sont rassemblées pour donner une information élémentaire des actions en cours et à venir de Saint-Louis Agglomération. Elles n'ont pas vocation à être des supports techniques, programmatiques ou experts : chaque projet est volontairement résumé à l'essentiel, pour que chacun puisse apprécier la cohérence de l'ensemble, mais il va de soi que ces fiches projets s'adosent toutes à des dossiers descriptifs beaucoup plus complets.

Pour mieux articuler le projet de territoire et l'exercice des compétences communautaires, notamment à des fins de pilotage budgétaire, les fiches ont été réunies cette fois par domaine de compétence, et toujours à court, moyen et long termes.

L'ensemble des projets à court terme, c'est-à-dire la feuille de route du mandat, a vocation, une fois délibéré et adopté, à ne plus être significativement modifié, puisque c'est ce qui permet l'indispensable sécurisation de l'action de la communauté pour ses prochains exercices budgétaires.

À contrario, tout ce qui relève du moyen et du long termes ne peut qu'être amené à bouger, à se compléter, à s'affiner, à se réorienter, en fonction de ce futur qu'il s'agit d'anticiper, toujours avec volonté et courage, mais aussi avec lucidité et intelligence. C'est donc une base ouverte de travail, plutôt qu'un catalogue de certitudes, car l'année 2020 aura appris à les aborder avec modestie.



1. Les projets à court terme (2021 – 2026)

Relevant des compétences « Organisation des mobilités » et « Pistes cyclables, voirie, stationnement »

Projet n°1 – Réaliser un schéma de développement et de mobilité du « cœur d'agglomération »

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Collectivité européenne d'Alsace, EAP, Région Grand Est, Agglo Basel
Description	<p>Ce schéma vient préciser et approfondir sur la partie métropolitaine le schéma de mobilité de 2017. Assurer la fluidité et le bon développement du cœur d'agglomération est un enjeu pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Cet objectif nécessite aujourd'hui une vision d'ensemble pour calibrer une offre de transports multimodale qui prenne en compte : d'une part l'impact cumulé des différents projets structurants de transport programmés sur les besoins et la demande en trafic ; d'autre part, les projets d'aménagement qu'elle desservira (développement aéroportuaire, futur d'Euro3Lys, etc).</p> <p>Cette démarche sera basée sur le principe de coordination du développement urbain et de la mobilité. Dans cette optique, elle sera aussi l'occasion de mieux harmoniser et coordonner la programmation des opérations de développement d'envergure métropolitaine (Euro3Lys, 3Land, EAP ouest, parc d'innovation de Hégenheim) tout en renforçant la trame paysagère.</p> <p>À l'été 2020, Saint-Louis Agglomération a choisi une AMO pour préciser les besoins d'études nécessaires à la réalisation du schéma en lien avec les partenaires et les communes concernées. Ces dernières démarreront au cours de l'année 2021.</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité aux transports en commun structurants • Réduction des émissions de gaz à effets de serre et développement de nouvelles solutions de mobilité et d'accessibilité
Budget	350 000 € HT d'étude, dont part SLA 80 500 €
Horizon	2021-2022

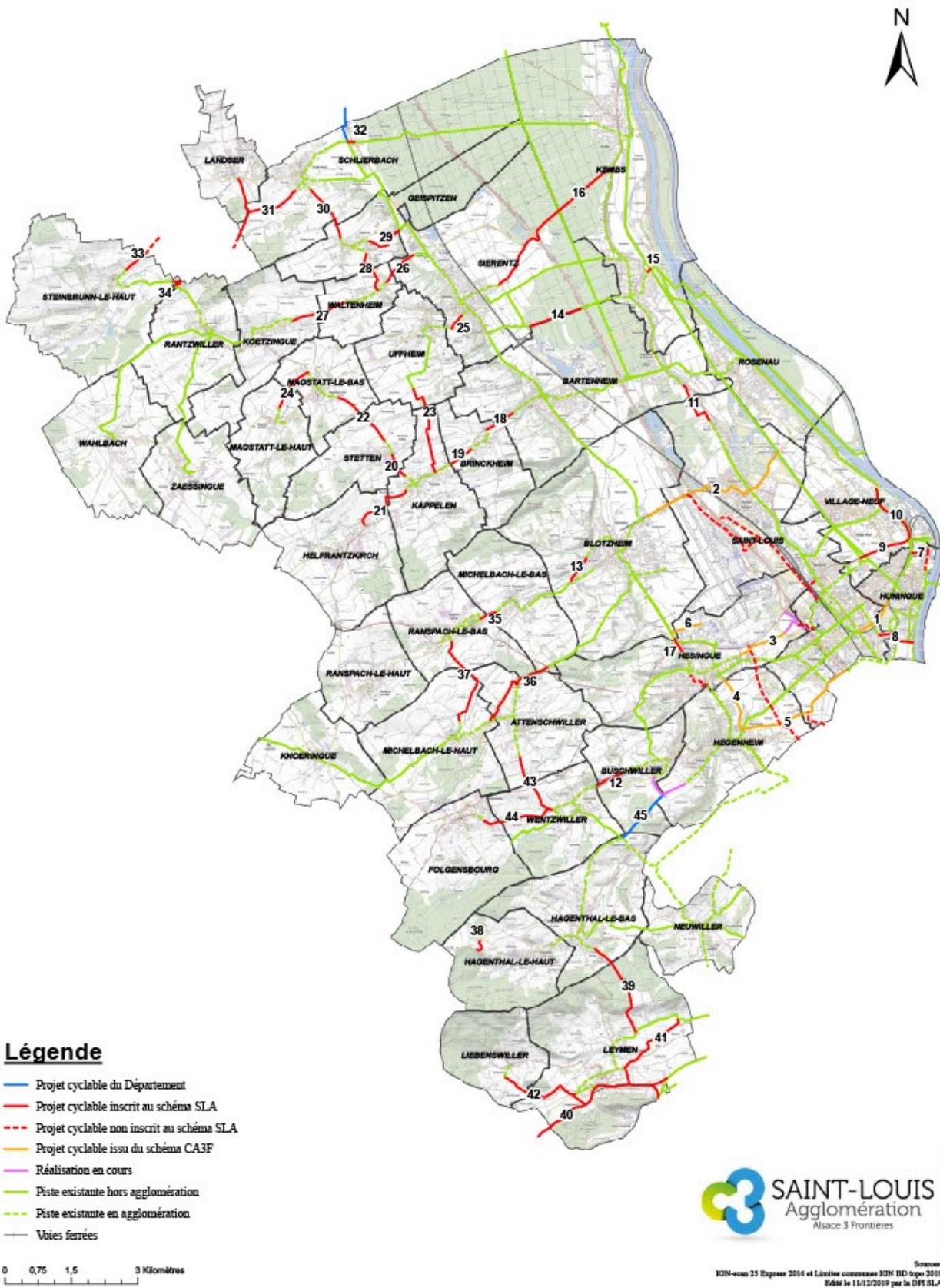
Projet n°2 – Créer une ligne de bus transfrontalière Lörrach – Saint-Louis – EAP

Porteur	ETB
Partenaire(s)	Saint-Louis Agglomération, Landkreis Lörrach, CeA, Land Bad-Wurtemberg
Description	<p>Cette nouvelle ligne permettra aux habitants des trois pays de se déplacer plus facilement entre l'Allemagne et la France, et de mieux accéder aux gares ferroviaires, à l'aéroport et aux centralités. Elle permettra aussi aux jeunes professionnels ou aux étudiants ou scolaires de se déplacer entre l'Allemagne et la France en transport en commun.</p> <p>L'itinéraire retenu relie les axes routiers importants et différents moyens de transport : le Wiesental en Allemagne (avec les lignes S 5 et 6), le Kandertal (avec la ligne de bus 55 et le train touristique « Kandertalbahn »), le Rheintalbahn en tant que liaison ferroviaire allemande vers Freiburg, le réseau français de la SNCF et Distribus à Saint-Louis et enfin l'EuroAirport.</p> <p>Afin d'éviter tout souci en matière de visibilité et de concurrence avec la navette actuelle entre Saint-Louis Gare et l'EAP, le bus franco-allemand s'arrêterait du côté ville de la gare de Saint-Louis. À plus long terme, les deux lignes pourraient être combinées. Il est prévu de réaliser une période de test avant de décider de sa mise en service, sous réserve de la validation des financements du Land Baden-Württemberg et du Programme INTERREG VI (2022-2028).</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Priorité aux transports en commun structurants
Budget	Estimatif pour une période de test sur 2 ans et demi : 67 000 € pour SLA (sur les 2 M€ du projet)
Horizon	Au plus tard 2027

Projet n°3 – Mettre en œuvre le schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales

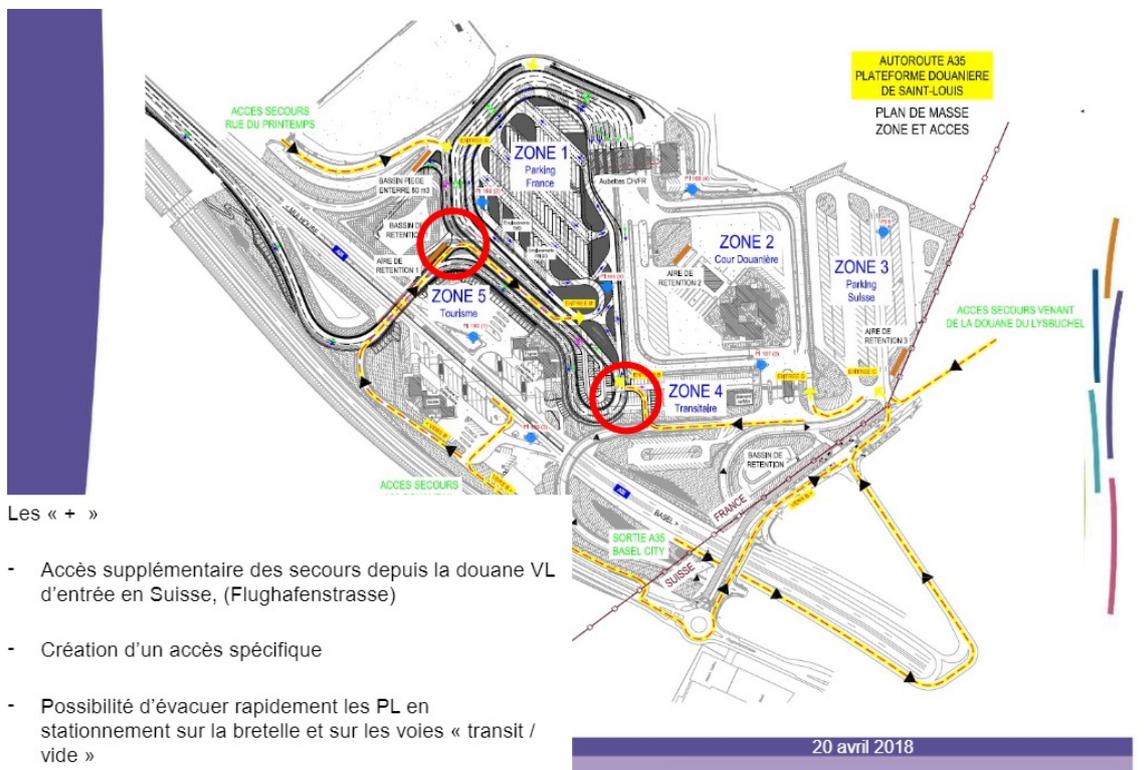
Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Communes, Agglo Basel
Description	Fin 2019, le Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération a adopté son schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales. Il prévoit la mise en œuvre de 55 km de liaisons cyclables entre 2020 et 2030, qui s'ajoutent aux 48 km de voies cyclables aujourd'hui existantes. 28 km de voies cyclables sont programmées au cours de ce mandat, sur une trentaine d'opérations (cf. Schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales Programme 2020-2030)
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Réalisation d'un réseau de mobilité douce de proximité
Budget	12 M€ entre 2021 et 2026
Horizon	28 km entre 2021 et 2026, 27 km entre 2026 et 2030

Saint-Louis Agglomération - Schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales - Programme 2020-2030



Projet n°4 – Restructurer la plateforme douanière Saint-Louis / Bâle

Porteur	Collectivité européenne d'Alsace
Partenaire(s)	Confédération Suisse
Description	Depuis 2019, L'État entreprend la restructuration de la Plate-Forme Douanière (PFD) de Saint-Louis, sur l'Autoroute A35, en limite du territoire national avec la Confédération helvétique, ayant pour objectif de mieux organiser les flux de poids lourds et leur capacité de stationnement en toute sécurité. Le 31 mars 2021, la France et la Suisse se sont accordées pour compléter ces travaux de réaménagement de nouvelles opérations : rénovation des voies existantes, construction d'un nouveau parking à 81 places pour les poids lourds ayant à effectuer des opérations de dédouanement, voies dédiées pour les camions vides ou en transit, réalisation d'un chemin piéton entre les bâtiments de la douane et la plateforme réservée aux poids-lourds, rénovation des murs anti-bruit
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Résolution des points noirs de la circulation automobile
Budget	11 M€
Horizon	2022



Projet n°5 – Préfigurer une ligne de covoiturage spontané à haut niveau de service entre Altkirch Héisingue > EuroAirport > Saint-Louis, en attendant le CHNS

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	ACTECO3F - ECOV
Description	<p>À ce jour, une étude de potentiel a été réalisée sur l'axe routier Altkirch – Héisingue EuroAirport – Saint-Louis, desservant les zones d'activités de Héisingue et entrées sud de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg. La première partie de l'étude a permis de mettre en évidence un niveau d'offre important pour une ligne de covoiturage reliant la communauté de communes Sundgau (départ gare d'Altkirch) à la principale zone d'activités de Héisingue et de l'EAP. Aujourd'hui, plusieurs points restent à éclaircir avant de mettre en œuvre cette ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quantifier le niveau de demande (un questionnaire à destination des salariés et un atelier participatif sont prévus pour éclairer ce point) • l'implication de la CC Sundgau dans ce projet • l'implication des entreprises des zones d'activités desservies
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Engagement dans le management de la mobilité durable
Budget	Étude complémentaire de quantification de la demande : 7 000 €
Horizon	2 ^{ème} semestre 2021 pour l'étude complémentaire

Projet n°6 – Soutenir et favoriser les actions de promotion des mobilités durables

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Ville de Saint-Louis, ACTECO3F, EuroAirport, association Osez Vélo, coopérative CITIZ, BIKOACH, Distribus
Description	Développement d'outils d'intermodalité, Soutien aux plans de déplacement inter-entreprises (dans les zones d'activités, plateforme aéroportuaire, etc.), organisation d'évènements grand public (Village des mobilités en septembre, du défi « Au boulot, à l'école, j'y vais autrement ! »), promotion du marquage anti-vol des vélos BICYCODE, maillage des abris vélos sécurisés, etc.
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Engagement dans le management de la mobilité durable
Budget	À préciser
Horizon	2021-2026

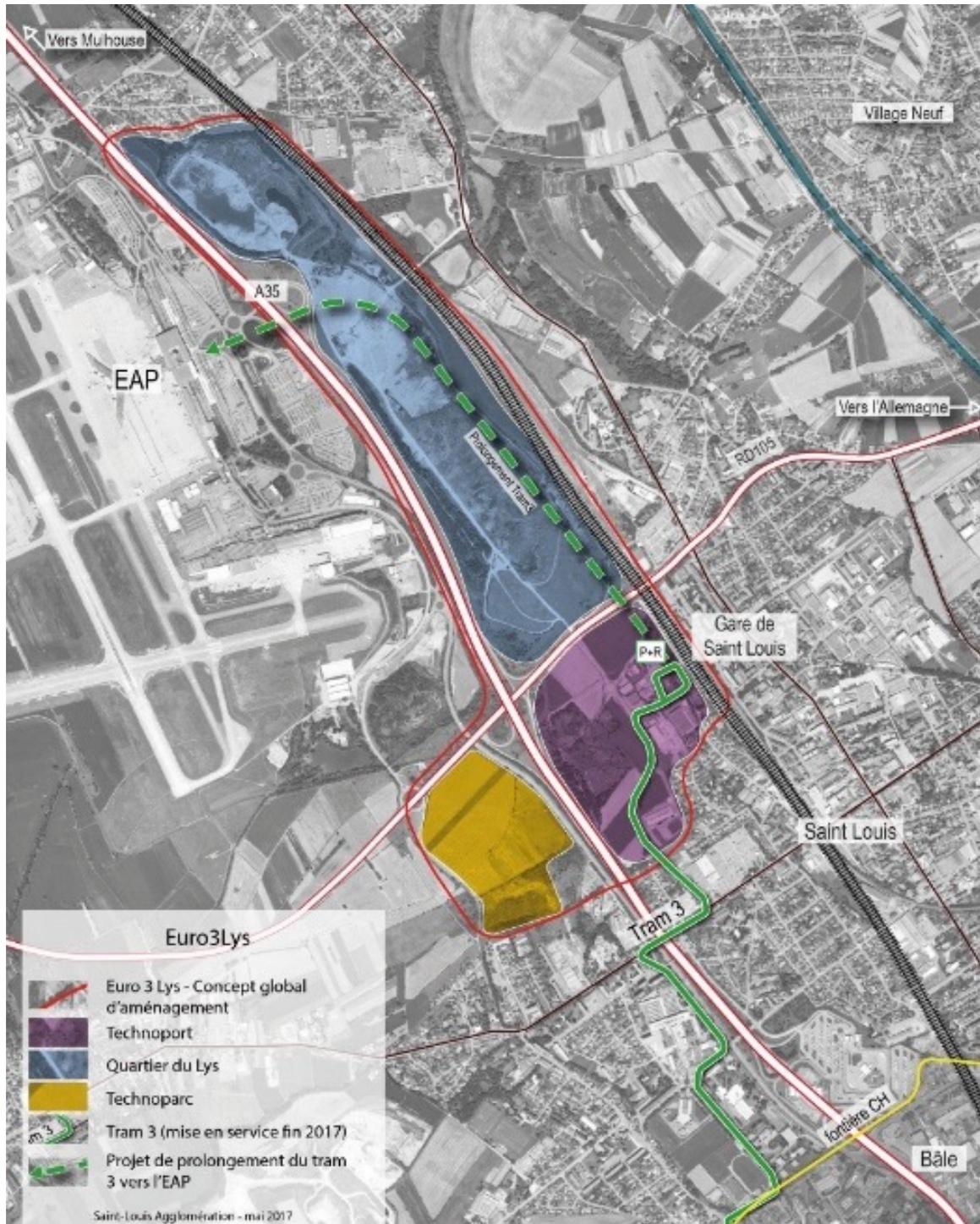
Projet n°7 – Poursuivre une tarification incitative des transports en commun lors des pics de pollution de l'air

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Distribus
Description	<p>Depuis 2018, le réseau Distribus a mis en place une tarification incitative lors des pics de pollution. Dès le déclenchement d'une alerte à la pollution atmosphérique par Atmo Grand Est, Distribus en est informé et applique la tarification incitative. Le ticket à l'unité vendu pour 1 voyage au prix de 1.70 € pour 1 personne devient alors valable pour toute la journée et permet un nombre illimité de voyages sur toutes les lignes Distribus et le tram 3 sur le territoire français. La tarification s'applique autant de jours que dure l'épisode de pollution.</p> <p>L'information voyageur est diffusée sur le site internet distribus.com, la page facebook et sera facilitée par la mise en place d'une application mobile d'ici à l'été 2021.</p> <p>D'autres évolutions pourront être envisagées au fur et à mesure de la mise en œuvre du PCAET.</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Engagement dans le management de la mobilité durable
Budget	À préciser
Horizon	Tous

Relevant de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire »

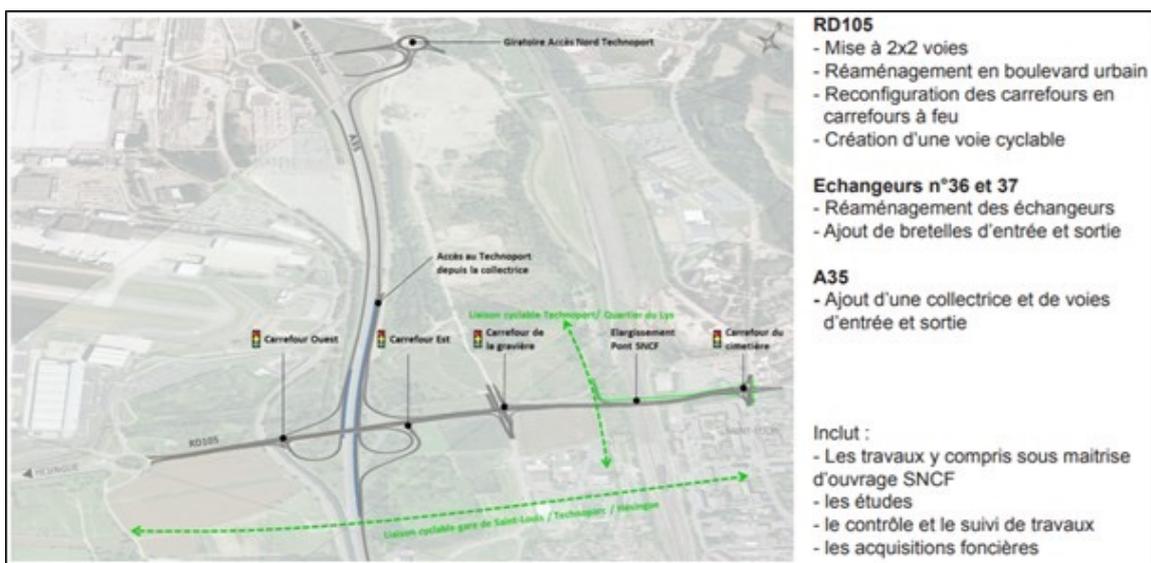
Projet n°8 – Engager le quartier du Lys et repenser la programmation du Technoport

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Ville de Saint-Louis (Lys et Technoport) et de Héringue (Technoport)
Description	<p>L'aménagement des deux quartiers du Lys et du Technoport, pensé comme un même projet, devait être planifié par phase successive jusqu'à 2030. Aujourd'hui, son avenir relève de temporalités différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le quartier du Lys va être classé officiellement en tant que ZAC d'ici la fin de l'année 2022. Sa vocation n'a pas été remise en cause (un pôle à vocation tertiaire, avec site d'enseignement supérieur) mais sa programmation précise reste à bien calibrer dans un cœur d'agglomération où le foncier disponible est une ressource rare (quelle quantité de bureaux à l'heure de l'accroissement du télétravail ? quelle part donner aux logements ?) • La vision d'aménagement du quartier du Technoport a, elle, été plus fondamentalement remise en cause, du fait des hésitations récentes du principal porteur de projet, et des dernières orientations gouvernementales issues de la loi Climat et Résilience. L'objectif à court terme est donc de se réaccorder collectivement sur la vocation de ce quartier. • La réflexion concernant la programmation de cette zone se fera en coordination avec celle des autres zones d'envergure métropolitaine dans le cadre du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération.
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire
Budget	6M€ entre 2021 et 2026 pour le Quartier du Lys, potentiellement 12,2 M € entre 2021 et 2026 pour le Quartier du Technoport
Horizon	Court terme pour le Quartier du Lys, moyen terme pour le quartier du Technoport



Projet n°9 – Projet 5A3F : réaménager la connexion entre la RD105 et l'échangeur A35/RD105

Porteur	CeA
Partenaire(s)	Saint-Louis Agglomération
Description	<p>Le projet vise à résorber le point de congestion routière actuel sur la RD105 au niveau de la sortie de l'A35. Ce projet doit aussi permettre d'absorber les futurs flux routiers supplémentaires qui seront générés par la croissance de la fréquentation du parking-relais à la gare de Saint-Louis et le projet Euro3lys (quelle qu'en soit la teneur). Ce projet prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • requalifier la RD105 entre le giratoire du Fret à Héringue et le giratoire du Cimetière à Saint-Louis, • transformer les 4 carrefours en carrefours à feux, • modifier les échangeurs n°37 (A35/RD105) et n°36 (A35/EuroAirport), • créer un nouvel accès depuis l'A35 entre les échangeurs n°36 et n°37. • créer une passerelle cyclable parallèle à la RD105 entre le Technoparc et le quartier du Lys
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Résolution des points noirs de la circulation automobile
Budget	15 M€ de subventions à la CeA de 2022 à 2026 (sur un budget d'opération total de 54 M€HT)
Horizon	Mise en service par tranches de 2025 à 2026



Projet n°10 – Engager les zones d'activités économiques à Sierentz, Héisingue, Ranspach-le-bas et Kembs

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Communes de Sierentz, Héisingue, Ranspach-le-Bas et Kembs
Description	La mandature précédente a élaboré une stratégie d'intervention économique dont les actions se poursuivent au cours du mandat actuel, avec notamment le lancement des procédures d'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) de Sierentz, Héisingue, Ranspach-le-Bas et Kembs. Avec la fin de ce plan d'actions vient une interrogation à laquelle Saint-Louis Agglomération doit dès à présent commencer à réfléchir : à l'heure de la transition écologique, comment continuer à accueillir de nouveaux acteurs économiques avec un foncier économique disponible de plus en plus rare ?
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire
Budget	600 000 € pour les études
Horizon	2021-2026

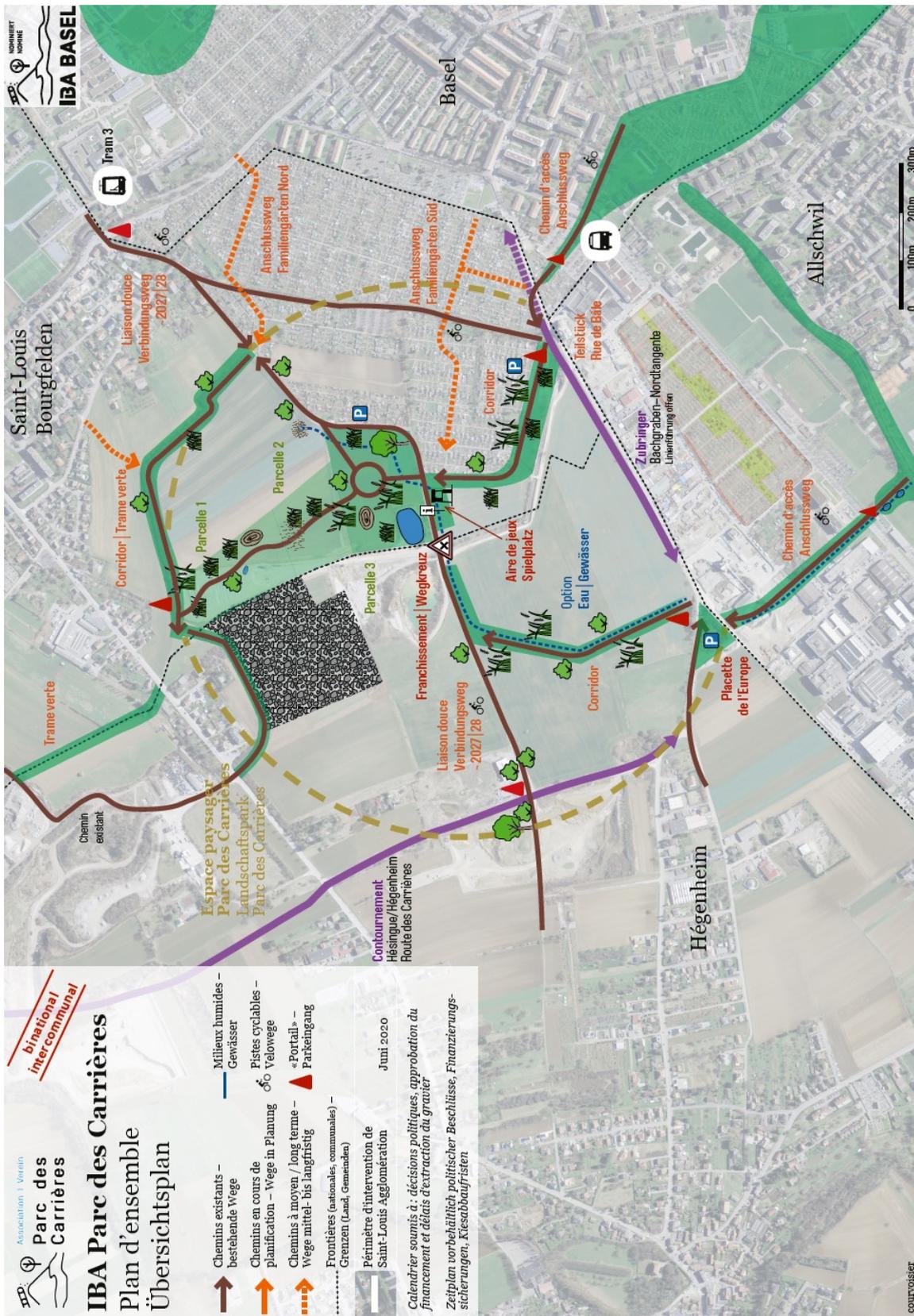
Projet n°11 – Épauler les communes pour les aider à conforter leur centralité par les projets et à réaliser les objectifs du SCoT à travers leur document local d'urbanisme

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	
Description	Le SCoT ayant été arrêté, il s'agira, dès son approbation définitive, de passer à sa mise en œuvre, grâce au relais des outils locaux d'urbanisme : PLU, Cartes communes, Règlements municipaux de la construction. Aujourd'hui, dix communes sur quarante n'ont pas de cadre réglementaire d'urbanisme, par conséquent pas de base de projet. SLA épaulera les communes en mettant en place un atelier de travail régulier pour proposer des solutions (outils propices à la mise en œuvre des prescriptions et recommandations du SCOT) et disposer d'un réseau de partage d'expériences. Elle facilitera l'accès des communes à l'ingénierie publique de projet urbain (CAUE, ADAUHR, EPF, ...)
Axe de la vision d'avenir	Un territoire des services et de bien-être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services
Budget	À préciser
Horizon	2021-2026

Relevant de la compétence « Développement économique et tourisme »

Projet n°12 – Aménager le Parc des Carrières

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Association «Parc des Carrières» (collectivités françaises, suisses et partenaires privés)
Description	<p>Suite à l'appel à projets de l'IBA Basel en 2011 est né le projet d'aménagement de la zone agricole et de la gravière situées entre Saint-Louis/Bourgfelden et Hégenheim. L'objectif est d'anticiper la pression urbaine conjointe des agglomérations ludoviciennes et bâloises qui s'exerce(ra) sur ce secteur en aménageant des espaces naturels et de loisirs de qualité sur 11 hectares et ainsi promouvoir une urbanisation verte innovante pour notre territoire. Des plans de phasage d'exploitation et de remblaiement de la gravière ont été définis afin d'optimiser le réaménagement et la valorisation des terrains au plus tôt. La première partie du Parc sera réalisée en 2021 : celle-ci concerne l'aménagement de deux corridors d'accès piétons et cycles, d'une aire de jeux et des trois premiers hectares du parc. Il est prévu de poursuivre l'aménagement du parc en deux phases de travaux successives entre 2023 et 2028 en fonction de la fin d'exploitation de la gravière. Le financement de ces deux prochaines phases du Parc des Carrières doit être finalisé. Une partie provenant des gains générés par le surremblaiement de la gravière arrivée en fin d'exploitation est déjà assurée.</p>
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire
Budget	<p>1,2 M€ pour aménager la phase 1 (3 hectares de Parc, 2 corridors d'accès, une aire de jeu et un belvédère) - Participation SLA de 105 000 €.</p> <p>250 000 € pour la phase 2 (2023-2025)</p> <p>800 000 € pour la phase 3 (2026-2028)</p>
Horizon	2021-2028



Association | Verein
Parc des Carrières

IBA Parc des Carrières
Plan d'ensemble
Übersichtsplan

binationnal / intercommunal

- Chemins existants – bestehende Wege
- Chemins en cours de planification – Wege in Planung
- Chemins à moyen / long terme – Wege mittel- bis langfristig
- Milieux humides – Gewässer
- Pistes cyclables – Velowege
- «Portail» – Parkeingang
- Frontières (nationales, communales) – Grenzen (Land, Gemeinden)
- Périmètre d'intervention de Saint-Louis Agglomération

Calendrier soumis à: décisions politiques; approbation du financement et détails d'extraction du gravier

Zeitplan vorbehaltlich politischer Beschlüsse, Finanzierungs-
steuerungen, Kiesabbau/Graben

Junii 2020

courvoisier

Projet n°13 – Engager une démarche de marketing territorial destinée à renforcer l'attractivité du territoire et sa marque territoriale en concertation avec les acteurs économiques et institutionnels

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	ADIRA, ACTECO3F, entreprises, villes et communes, habitants...
Description	<p>Une démarche de marketing territorial débute par un travail préparatoire visant à mobiliser les principales forces vives de l'attractivité du territoire. Il s'agit de rassembler les principaux acteurs jouant un rôle dans l'attractivité du territoire : collectivités, entreprises, agence de développement, chambres consulaires, etc. Il est essentiel que les principaux acteurs de l'attractivité agissent de concert pour construire une alliance d'acteurs locaux.</p> <p>Après la mobilisation, un travail de diagnostic de la situation sera à mener pour aider à la définition des choix stratégiques et à la mise en place d'un plan d'actions.</p>
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire
Budget	50 000 €
Horizon	2021-2026

Projet n°14 – Réunir les partenaires de l'emploi, du monde économique et de l'insertion professionnelle à l'échelle du territoire

Porteur	Saint-Louis Agglomération et Pôle emploi
Partenaire(s)	Ville de Saint-Louis, ADIRA, CEA, entreprises d'insertion, Mission locale, Région Grand Est...
Description	<p>Pôle emploi Haut-Rhin et Saint-Louis Agglomération élargissent et renforcent leur collaboration pour favoriser le développement économique local et faciliter le retour à l'emploi :</p> <p>Pôle emploi et Saint-Louis Agglomération mettront en commun leurs moyens et co-construiront un diagnostic partagé pour mieux identifier les priorités d'intervention, concentrer et coordonner leurs actions. Ils intensifieront leur politique de proximité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et faciliter la création/reprise d'entreprises ; • Analyser conjointement les tensions sur le marché du travail local ; • Accroître l'offre de formations et de prestations disponibles sur le territoire ; • Renforcer la présence de proximité et faciliter l'inclusion numérique ; • Contribuer conjointement à la mise en œuvre d'évènements sur le territoire pour rapprocher l'offre de la demande. <p>Les partenaires s'engagent à la mise en œuvre d'actions communes, issues du diagnostic, pour lever les freins à l'emploi que peuvent rencontrer les demandeurs d'emploi du territoire (mobilité, logement, garde d'enfants...).</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire de services et de bien être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Montée en compétences des hommes et des femmes du territoire
Budget	5 000 €
Horizon	2021-2026

Projet n°15 – Développer des partenariats de projet avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation continue et des entreprises pour créer un Pôle de la formation

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Rectorat, UHA, École de commerce de Saint-louis, Région Grand Est, Lycée Jean Mermoz, ADIRA, ACTECO3F, entreprises, centres de recherche...
Description	<p>Le développement d'un pôle de la formation devra commencer par un échange sur les enjeux territoriaux entre collectivités, présidents d'universités, directeurs d'établissement scolaires, directeur de l'École de commerce, les centres de recherche et des entreprises.</p> <p>Les échanges devront permettre d'élaborer un schéma local de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Schéma Local portera les enjeux du territoire et les orientations stratégiques retenues collectivement par les forces locales pour l'inscrire dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) de la Région Grand Est.</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire de services et de bien être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Montée en compétences des hommes et des femmes du territoire
Budget	50 000 € sur 3 ans
Horizon	2021-2026

Projet n°16 – Inciter et accompagner la transformation numérique et les efforts d'innovation des entreprises de l'économie de proximité

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Partenaire(s) CCI, CMA, Unions commerciales, Région Grand Est
Description	<p>La collectivité a la possibilité d'accompagner les dynamiques collectives innovantes et digitales de dimension intercommunale. Pour développer ces actions en faveur des entreprises de proximité à l'échelle de Saint-Louis Agglomération, la collectivité travaille en partenariat avec les associations de commerçants, les institutionnels en inscrivant un programme d'actions dans les dispositifs de soutien de la Région Grand Est.</p> <p>Le dispositif complet pourra se développer en 3 étapes :</p> <p>Étape 1 : Opérations collectives de mobilisation et de diagnostic à l'échelle de l'Agglomération de Saint-Louis (séminaire de lancement, enquête commerçants, bilan de la dynamique collective, bilan des solutions logistiques locales, préconisations pour une stratégie digitale, accompagnement collectif des entreprises)</p> <p>Étape 2 : Diagnostics numériques individuels des entreprises et aide à l'investissement (dispositif d'aides régionales)</p> <p>Étape 3 : Déploiement d'un investissement de solutions digitales</p> <p>Les étapes 1 et 2 permettront d'évaluer la maturité digitale du territoire et des entreprises. Elles permettront de créer une dynamique autour d'un projet numérique. Une fois cette dynamique créée, nous évaluerons l'opportunité d'engager un investissement utile de type : logiciels, site marchands, application mobiles, outils de travail collaboratifs « place de marché numérique » locale)</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire de services et de bien être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Montée en compétences des hommes et des femmes du territoire
Budget	90 000 € dont 56 000 € qui pourront être pris en charge par la Région Grand Est.
Horizon	2021-2026

Projet n°17 – Définir et appliquer une stratégie territoriale touristique

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Office de tourisme, ADT, acteurs du tourisme
Description	<p>L'élaboration de cette stratégie résulte de la volonté de Saint-Louis Agglomération d'adapter et d'optimiser le potentiel de développement touristique du territoire au regard de sa situation géographique trinationale, de sa proximité avec la Ville de Bâle, de son accessibilité exceptionnelle (EuroAirport, Rhin, Gare, Axes routiers structurants...) et de la diversité de son territoire urbain et rural.</p> <p>Face à ces particularités, à la crise sanitaire touchant particulièrement les acteurs touristiques et aux mutations majeures des pratiques touristiques modifiant les comportements des touristes d'affaires et de loisirs, Saint-Louis Agglomération souhaite bénéficier de l'accompagnement d'experts pour l'élaboration d'une stratégie ambitieuse qui intègre les enjeux du développement durable et qui est en accord avec la charte d'orientation politique (Cit'ergie).</p> <p>Dans un premier temps, un travail de diagnostic de l'offre et de la demande sera réalisé, ainsi qu'un audit fonctionnel et organisationnel du territoire. Puis un travail sur la définition d'un plan de développement pluriannuel sera élaboré.</p>
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire
Budget	40 000 €
Horizon	2021-2026

Projet n°18 – Aménagement d'un quai fluvial à Village-Neuf

Porteur	Syndicat Mixte pour la gestion des ports du Sud-Alsace
Partenaire(s)	VNF, CCI, Région Grand Est, M2A, Saint-Louis Agglomération
Description	Aménagement d'un quai fluvial le long du Rhin à Village-Neuf. Ce quai permettra d'accueillir à l'horizon 2050 un volume annuel de 30 000 conteneurs et un trafic lié au vrac de 1 600 000 tonnes par an.
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire Réduction des émissions de gaz à effets de serre
Budget	12,7 M€
Horizon	Mise en service 2025

Projet n°19 – Déployer les actions proposées par la Délégation Développement Rural

Porteur	Saint Louis Agglomération
Partenaire(s)	Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau Rhin-Meuse, CeA, SAFER Grand Est, Terres de liens Alsace, Bio en Grand Est, Office du tourisme du Pays de Saint-Louis
Description	<p>La démarche participative « Ruralité, Agriculture, Territoire » initiée en 2020 a permis de rassembler de nombreux acteurs de la ruralité (agriculteurs, élus, professionnels de l'alimentation, associations, acteurs du tourisme rural) et de recueillir les attentes et « envies d'agir » de chacun . Ces travaux collectifs sont venus utilement alimenter ceux de la Délégation Développement Rural. Une feuille de route émerge dont les principales actions à venir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement d'une offre d'animation et d'hébergement touristiques autour des exploitations du territoire de manière à recréer du lien entre les touristes, les habitants et les agriculteurs (comprenant à la fois les aspects d'accueil des scolaires mais également d'accueil des familles et des animations grand public avec les centres d'initiation à la nature et à l'environnement notamment ainsi que l'aspect hébergement) • La valorisation des fruits et légumes non récoltés du territoire (via une mobilisation des structures associatives) • Le développement des débouchés de produits locaux au sein des commerces de proximité des villages existants, ainsi que via la création de commerces multiservices de village • La création d'une «signature» de produit céréalier de l'agglomération, qui jouerait le rôle de vitrine et permettrait de sensibiliser le grand public à la consommation locale. Celle-ci s'intégrerait également dans une démarche de qualité. • La réflexion quant à la production d'énergie à la ferme, via la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet de méthanisation • La recherche de filières permettant de valoriser les cultures à bas niveau d'impact (telles que l'herbe, la luzerne, le trèfle, la sylphie, etc.), dont le développement serait notamment intéressant dans le cadre de la protection de la ressource en eau et la lutte contre l'érosion des sols
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Soutien au développement des fonctions spécifiques de l'espace rural
Budget	600 000€
Horizon	2026

Relevant de la compétence « Collecte et traitements des déchets »

Projet n°20 – Créer une nouvelle déchetterie couplée à une ressourcerie

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	
Description	Le projet vise la création d'une nouvelle déchetterie couplée à une ressourcerie dans la partie ouest de Saint-Louis Agglomération afin de mieux répartir les flux de stockage des déchets ainsi que de permettre le réemploi de certains objets avant leur recyclage visant ainsi une économie circulaire. L'emplacement exact de la déchetterie se situe sur le ban de Blotzheim, en limite de zone industrielle de Hésingue.
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation de l'engagement écologique du territoire
Budget	4 M€
Horizon	2023

Relevant de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »

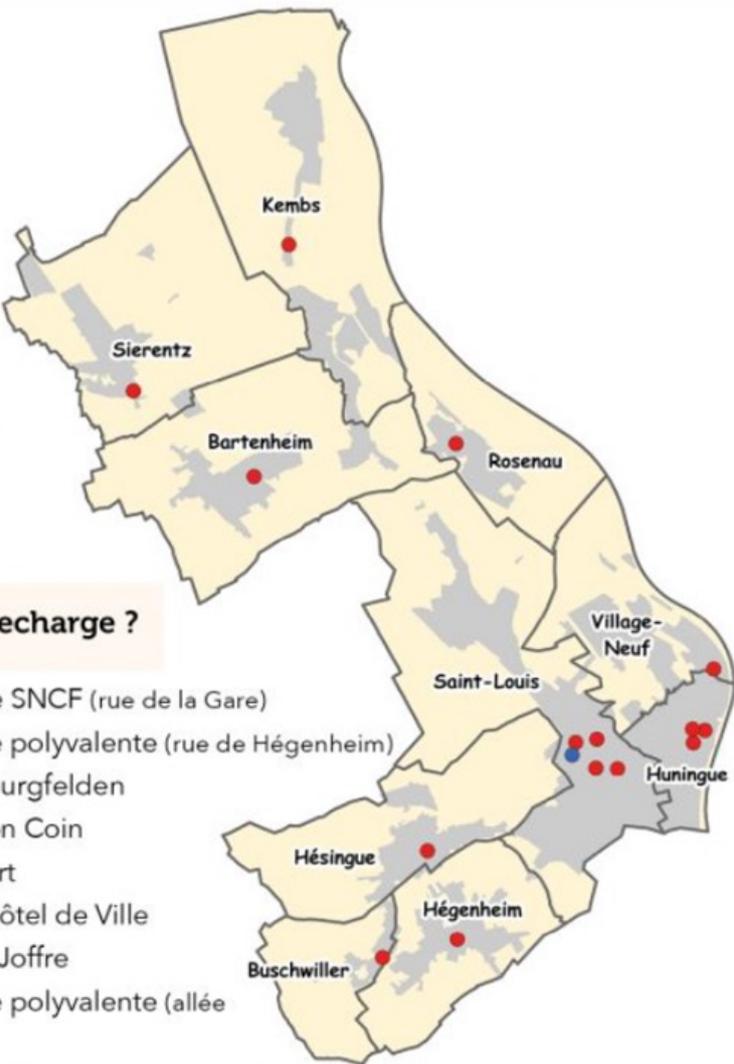
Projet n°21 – Poursuivre l'équipement du territoire en bornes électriques pour la recharge des véhicules personnels

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	
Description	<p>Depuis le 1^{er} juillet 2018, 25 bornes de recharges sont disponibles : 10 bornes sur le parking relais P+R à la gare de Saint-Louis, 4 autres à Saint-Louis, 3 à Huningue, une à Village-Neuf, une à Rosenau, une à Hégenheim, une à Buschwiller, une à Hésingue, une à Kembs, une à Bartenheim et une à Sierentz.</p> <p>Saint-Louis Agglomération prévoit de poursuivre le déploiement de ces bornes à court terme, en précisant les besoins des usagers de véhicules électriques (à proximité des collectifs, pôles de services, etc.). Des partenariats avec des opérateurs de mobilité électrique et syndicats d'électricité seront à trouver dans le cadre de l'obligation réglementaire de définition de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public.</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Réduction des émissions de gaz à effets de serre et développement de nouvelles solutions de mobilité et d'accessibilité
Budget	400 000 €
Horizon	2022-2024

Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Saint-Louis Agglomération au 1^{er} juillet 2018



- Borne de recharge à 22 kW
- Borne de recharge à 7 kW



Où trouver les bornes de recharge ?

Bartenheim	Parking de la gare SNCF (rue de la Gare)
Buschwiller	Parking de la salle polyvalente (rue de Hégenheim)
Hégenheim	Parking rue de Bourgfelden
Hésingue	Parking rue du Bon Coin
Huningue	Parking rue du Port Parking rue de l'Hôtel de Ville Rue du Maréchal-Joffre
Kembs	Parking de la salle polyvalente (allée Eugène Moser)
Rosenau	Rue de Kembs, parking devant la mairie
Saint-Louis	Parking de la Cité Danzas (rue Théo Bachmann) Parking de la Place de la Gare Parking Place Trimbach (rue de Huningue) Parking devant l'ISL (rue du Général-Cassagnou) Parking-relais de la Gare (rue du Ballon) : 10 bornes
Sierentz	Chemin Tafelweg
Village-Neuf	Parking du pont du Palmrain-Nord

Projet n°22 – Poursuivre le soutien à l'achat d'un vélo, classique ou électrique, par les habitants de la communauté

Porteur	Saint Louis Agglomération
Partenaire(s)	
Description	Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie et de sa démarche de Plan Climat-Air-Énergie territorial, Saint-Louis Agglomération favorise les mobilités douces, en particulier pour les déplacements domicile-travail. Depuis le 1 ^{er} janvier 2019, Saint-Louis Agglomération propose une aide à l'achat d'un vélo en faveur des résidents de son territoire.
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Réduction des émissions de gaz à effets de serre et développement de nouvelles solutions de mobilité et d'accessibilité
Budget	600 000 €
Horizon	2021-2026

Projet n°23 – Mettre en œuvre le Contrat de territoire Eau et Climat

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Ville de Saint-Louis, syndicat Rivières de Haute Alsace, SM des cours d'eau du Sundgau Oriental, l'Association Petite Camargue Alsacienne, l'Agence de l'eau
Description	<p>Le 2 octobre 2020, les parties prenantes sus-mentionnées se sont accordées autour d'un contrat de territoire Eau et Climat, document programmatique faisant advenir 49 projets qui visent à la réalisation de 4 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'atténuation et l'anticipation des effets du changement climatique : gestion intégrée des eaux pluviales, Plan Rhin Vivant, Eau et Nature en ville 2. La lutte contre l'érosion de la biodiversité (connaître et protéger le patrimoine naturel) 3. La prévention des impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé : promotion de l'activité agricole locale à bas niveau d'impact, préservation de la qualité des milieux récepteurs, protection de la qualité et gestion quantitative de l'eau 4. L'animation, la communication et l'éducation à l'environnement
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation de l'engagement écologique du territoire
Budget	<p>Tous porteurs confondus : 19 M€ de projets, 9 M€ d'aides de l'agence de l'eau</p> <p>Part SLA (budget général et budgets annexes) : 5,9 M€ sur la période de 4 ans (2020-2023)</p>
Horizon	Fin 2023

Projet n°24 – Réduire les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels du territoire

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Espace faire.gouv.fr (en partenariat avec l'association Alter Alsace Énergies), SEM Oktave, ADIL du Haut-Rhin, FNAIM, l'ANAH.
Description	<p>Déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) :</p> <p>Saint-Louis Agglomération s'engage dans le programme SARE afin d'encourager la démultiplication des actions élémentaires les plus performantes (isolation des combles, isolation des murs, remplacement des systèmes de chauffage, gestion des ponts thermiques, etc.). Cela permettra des gains rapides et à terme, d'éradiquer les passoires thermiques sur le territoire.</p> <p>Saint-Louis Agglomération souhaite également mobiliser tous les acteurs de la rénovation, de l'immobilier et les bailleurs sociaux qui sont sur le territoire afin de partager avec eux les enjeux de la rénovation énergétique des logements et des locaux tertiaires.</p>
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation de l'engagement écologique du territoire
Budget	250 000 € - part SLA : 130 000 € sur 3 ans
Horizon	2021-2023

Projet n°25 – Accompagner et soutenir la dynamique d'écologie industrielle menée par l'association ACTECO3F

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	ACTECO3F, ADIRA, ADEME, Région Grand Est, entreprises
Description	<p>En 2021, les premières actions collaboratives de la plateforme vont être déployées dans le cadre de la démarche d'écologie industrielle territoriale soutenue par l'ADEME et la Région Grand Est. Elles seront développées par les groupes de travail thématiques (achats, énergie, ressources humaines, environnement et mobilité).</p> <p>Des échanges réguliers sont organisés entre entreprises avec l'appui de Saint-Louis Agglomération et de la Ville de Saint-Louis.</p> <p>Saint-Louis Agglomération est membre du Conseil d'administration de l'Association. La collectivité apporte un soutien technique dans les groupes de travail et aussi un soutien financier pour le fonctionnement de l'association.</p>
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation de l'engagement écologique du territoire
Budget	100 000 € (soutien de SLA sur 5 ans à l'association ACTECO3F)
Horizon	2021-2026

Relevant de la compétence «Équipements culturels et sportifs communautaires »

Projet n°26 – Construire un nouveau collège à Kembs avec son COSEC attenant

Porteur	CeA, Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Ville de Kembs
Description	La croissance démographique élevée que connaît l'agglomération n'est pas sans conséquence sur ses besoins d'équipements. Selon les prévisions, il manquera 500 places de collège en 2025 avec le parc existant. Le nouveau collège porté par la CeA en projet à Kembs est une première réponse à court terme. Il pourra accueillir jusqu'à 700 élèves. Il a été décidé de construire un équipement sportif de type X attenant dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la CeA. Celui-ci pourra accueillir 4 classes scolaires en simultanées. Il servira également le monde associatif. Il sera équipé d'un plateau multisport, d'une structure artificielle d'escalade, d'une salle de gymnastique. Il répondra aux normes des compétitions de niveau régional, notamment pour la pratique badminton. Il proposera une tribune fixe de 250 personnes.
Axe de la vision d'avenir	Un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services
Budget	7 M€ pour le COSEC (dont 2,4 M€ part de Saint-Louis Agglomération)
Horizon	Rentrée scolaire en septembre 2024

Relevant de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »

Projet n°27 – Préparer le développement du pôle de Santé de Saint-Louis / Hésingue

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	
Description	La Communauté d'Agglomération va financer divers aménagement de viabilisation pour permettre l'extension du pôle santé actuel autour de la polyclinique de Saint-Louis. Ceux-ci permettront d'étendre le pôle actuel et d'accueillir de nouvelles constructions dans le domaine sanitaire.
Axe de la vision d'avenir	Un territoire de services et de bien être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services
Budget	2 M€
Horizon	2023

Projet n°28 – Créer une Maison France Services à Sierentz

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	État, Ville de Sierentz
Description	<p>L'État relance la création des Maisons de Services au Public (MSAP), désormais labellisées sous le terme « France Services ». L'objectif de l'État est de développer un réseau avec un Espace France Services par canton. Il doit permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives du quotidien (emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.). La commune de Sierentz met gratuitement à disposition de Saint-Louis Agglomération une partie des locaux de l'ancien tribunal.</p> <p>Huit partenaires nationaux de services publics sont représentés au sein de l'espace France Services : Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, Mutualité sociale agricole, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques. Un bouquet de partenaires locaux vient également compléter cette offre : Agence Départementale d'Information sur le Logement, Agence Mulhousienne d'Aide aux Chômeurs, service social de la Carsat, Comité de Protection des Travailleurs Frontaliers Européens, Espace Info Energie...</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services
Budget	<p>Investissement pour les travaux et petit équipement : 30 000 €</p> <p>Aide de l'État : forfait de 30 000 €/an (à ce jour, avant le développement du réseau France Services)</p>
Horizon	Juin 2021

Projet n°29 – Soutenir les projets d'investissement des communes grâce au fonds de concours

Porteur	Saint Louis Agglomération
Partenaire(s)	Les 40 communes membres
Description	<p>Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, Saint-Louis Agglomération décide de mettre en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2021 à 2026 inclus. Le soutien financier apporté par Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux qui devront s'inscrire en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Louis Agglomération. Les projets éligibles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur les infrastructures et les bâtiments communaux : • Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur la construction de bâtiments communaux neufs éligibles aux dispositifs régionaux (allant plus loin que la réglementation thermique en vigueur) • Études suivies de travaux d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur des propriétés ou bâtiments communaux (solaire photovoltaïque, solaire thermique sur un bâtiment avec une importante consommation d'eau chaude, etc.) • Études et installations qui permettent de suivre et d'améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles, crèches et périscolaires : • Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes électriques des infrastructures et bâtiments communaux • Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des infrastructures et bâtiments communaux • Études suivies de travaux et travaux relatifs à la mobilité durable : • Études suivies de travaux et travaux sur le petit patrimoine remarquable des communes (fontaines, calvaires, etc.) • Études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux dans les parcs publics communaux et dans les cours des écoles maternelles, crèches et périscolaires, etc. • Études suivies de travaux et travaux de désimperméabilisation de sols (dépose de revêtements imperméables type « macadam » et pose de sols perméables aux eaux de pluie dans les cours d'école, parking et allées d'accès, etc). • Études suivies de travaux et travaux d'enfouissement des Points d'Apport Volontaire pour le tri des déchets
Axe de la vision d'avenir	Un territoire de services et de bien être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services
Budget	6 000 000 € sur la période 2021-2026
Horizon	2021-2026

Relevant des compétences dites « facultatives »

Projet n°30 – Organiser plusieurs évènements sportifs à Saint-Louis Agglomération selon la saisonnalité

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Privés ou associatifs
Description	<p>Saint-Louis Agglomération souhaite se doter d'une signature marketing au travers de la mise en place d'un évènementiel sportif sur son territoire. À cet effet, la collectivité souhaite rythmer la saisonnalité de l'année avec 4 manifestations d'envergure.</p> <p>Marathon des 3 Pays du Rhin L'automne 2020 devait accueillir la première édition du Marathon des 3 Pays du Rhin. 3 500 participants étaient attendus sur les différentes courses (marathon, marathon en relais, semi-marathon, 10 km, 5 km, courses enfants). La crise sanitaire a repoussé à l'automne 2022 cette organisation.</p> <p>Projet vélo Organiser un évènementiel annuel innovant autour des mobilités douces sur un équipement structurant de l'agglomération que sont les pistes cyclables en juin.</p> <p>Fête du sport Développer et pérenniser la Fête du sport annuelle en septembre. Elle consiste à ouvrir les portes de ses équipements au tout public tout en leur offrant la possibilité de pratiquer une activité sur des ateliers initiatiques encadrés par nos partenaires associatifs et privés.</p> <p>SLA cup Redéployer la SLA Cup (tournoi international Jeunes de Football) ou organiser un nouvel évènement annuel le premier trimestre.</p>
Axe de la vision d'avenir	Un territoire de services et de bien être pour l'épanouissement de tous
Objectif conforté	Mise en réseau des politiques culturelles et sportives pour une fierté commune
Budget	<p>15 000 € pour la fête du sport</p> <p>25 000 € pour le marathon</p> <p>55 000 € pour le projet sur les mobilités douces</p> <p>25 000 € pour la SLA cup ou autre</p>
Horizon	À partir de 2022

2. Les projets à moyen terme (2026 – 2032)

Relevant des compétences «Organisation des mobilités»

Projet n°31 – Poursuivre l'extension de la ligne n°3 du tramway

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Ville de Saint-Louis, EAP, CeA, Région Grand Est, Agglo Basel
Description	Arrivée fin 2017 jusqu'à la gare de Saint-Louis, la ligne devait se prolonger à moyen-long terme jusqu'à l'EuroAirport, entraînant la construction de 4 stations supplémentaires. La pertinence du projet devra être réinterrogée en fonction de la programmation du projet du Technoport et du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération.
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Priorité aux transports en commun structurants
Budget	À préciser
Horizon	Moyen-long terme



Projet n°32 – Créer une ligne de Car à Haut Niveau de Service Altkirch – Saint-Louis

Porteur	Région Grand Est
Partenaire(s)	Saint-Louis Agglomération et la Communauté de Communes Sundgau
Description	Ce projet de CHNS était envisagé comme devant être mis en place à court terme dans la première version de la Vision d'Avenir. Sa réalisation a été retardée parce que son insertion à l'entrée de l'agglomération centrale nécessite la réalisation préalable du projet 5A3F (projet n°9) et pour finaliser la mise au point du montage financier du projet avec les différents partenaires. Il n'en reste pas moins un projet à examiner par la Région lors de sa réflexion sur la restructuration complète de ses lignes interurbaines à l'horizon 2022.
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Priorité aux transports en commun structurants
Budget	À préciser
Horizon	À préciser

Projet n°33 – Accueillir la nouvelle liaison ferroviaire EuroAirport

Porteur	SNCF Réseau
Partenaire(s)	État, Région Grand Est, CeA, M2A, UE, Confédération Suisse, Land Bad-Würtemberg, EAP
Description	Cette nouvelle liaison prévoit le raccordement ferroviaire de l'EAP à la ligne Mulhouse-Bâle, et s'inscrit à plus long terme dans le projet de RER trinational. Une section de voie ferroviaire nouvelle d'environ 6 km et une nouvelle halte au contact immédiat de l'aérogare seront réalisées pour permettre une desserte ferroviaire directe de l'EAP.
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Priorité aux transports en commun structurants
Budget	340 M€
Horizon	2028

Projet n°34 – Réaliser le contournement routier Hésingue / Hégenheim

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Le Canton de BL, la CeA, les communes de Saint-Louis, Hésingue, Hégenheim
Description	Le projet de contournement routier de Hésingue/Hégenheim vise à relier les secteurs d'activités du Bachgraben à Allschwil avec la RD 105. Ses objectifs sont multiples : délester le trafic qui sature le centre des communes de Hésingue, Hégenheim et Saint-Louis, desservir le futur parc d'innovation économique de Hégenheim, projeté en synergie avec celui du Bachgraben à Allschwil.
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Résolution des points noirs de la circulation automobile
Budget	24 M€
Horizon	Démarrage des travaux à partir de 2027



Relevant de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Projet n°35 – Etendre le réseau de chaleur de Saint-Louis à l'EAP

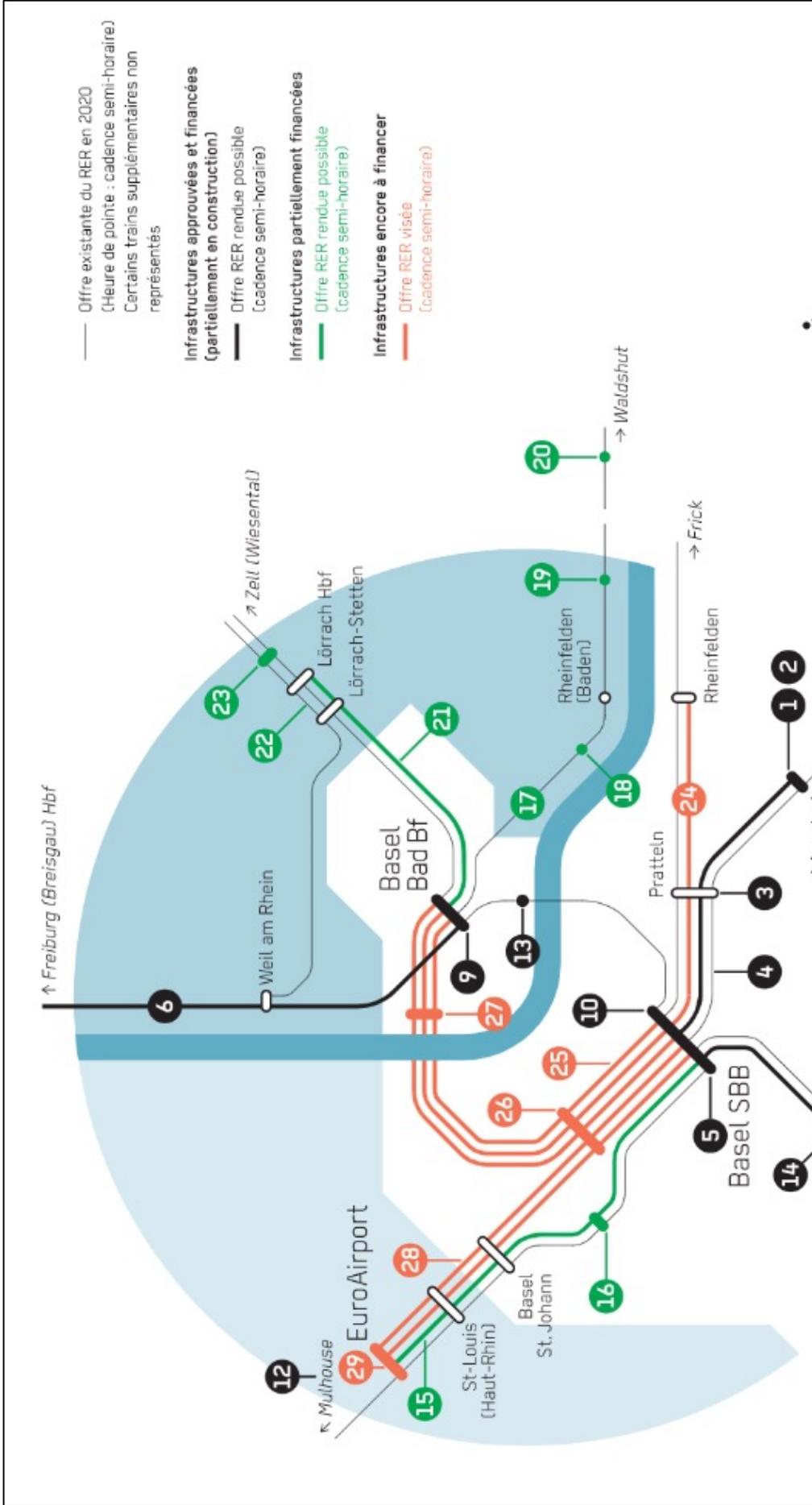
Porteur	Ville de Saint-Louis
Partenaire(s)	R-CUE, Saint-Louis Agglomération, EAP, ADEME
Description	La Ville de Saint-Louis et son délégataire la société R CUE se sont accordées avec l'EAP autour d'un partenariat visant à desservir l'EAP avec le réseau de chauffage urbain. Ce projet implique l'extension du réseau qui passera de 12,3 km à 30 km à échéance 2030. La nouvelle architecture du réseau permettra de desservir de nouveaux quartiers dans le cadre du développement urbain de la Ville et de raccorder de gros consommateurs tels que l'EAP ou de nouvelles ZAC. Le développement important du réseau de chaleur comprend également la construction d'une deuxième centrale de production biomasse sur un terrain mis à disposition par l'EAP dans le cadre d'une AOT. D'ici 2030, l'extension permettra de produire, à un maintien du taux d'énergie non renouvelable (EnR) de 88 %, 68 GWh supplémentaire de chaleur (en sus de la production actuelle de 40 GWh), pour un total de 15 000 logements équivalent.
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation de l'engagement écologique du territoire
Budget	32 M€ au total dont une aide de 15 M€ de l'ADEME
Horizon	2030

3. Les projets à long terme (après 2032)

Relevant de la compétence « Organisation des mobilités »

Projet n°36 – Participer à la mise en place du RER trinational

Porteur	Agglo Basel, Triréno
Partenaire(s)	Région Grand Est, Land de Bade-Wurtemberg, Cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Soleure et Jura
Description	<p>Le concept de RER trinational de Bâle intègre sept lignes diamétrales desservant la Suisse du Nord-Ouest, le Bade-Wurtemberg et l'Alsace. Afin que le nœud ferroviaire de Bâle puisse répondre aux exigences actuelles et futures du transport ferroviaire, plusieurs aménagements sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des aménagements dans les gares pour améliorer leur accès et augmenter le cadencement des trains (cf. en noir sur la carte ci-dessous) • La création de nouvelles haltes RER (cf. en vert sur la carte ci-dessous), aujourd'hui partiellement financées • La réalisation d'un nouveau maillon central bâlois, le « Herzstück » (cf. en orange sur la carte ci-dessous), qui créera une nouvelle liaison souterraine entre les deux-gares bâloises et profitera du doublement de voie prévu par la nouvelle ligne ferroviaire SNCF pour augmenter les fréquences du RER entre Bâle et l'EuroAirport (toutes les 30 minutes).
Axe de la vision d'avenir	Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
Objectif conforté	Priorité aux transports en commun structurants
Budget	4,5 Mrds CHF
Horizon	2040



Relevant de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire »

Projet n°37 – Poursuivre le projet 3Land

Porteur	Ville de Weil am Rhein, Landkreis Lörrach, Ville de Huningue, Ville de Saint-Louis, Saint-Louis Agglomération, Département du Haut-Rhin, Canton de Bâle-Ville, Eurodistrict Trinational de Bâle, IBA Basel 2020
Partenaire(s)	R-CUE, Saint-Louis Agglomération, EAP, ADEME
Description	<p>Depuis 2011, les villes de Weil am Rhein, Bâle-Ville Huningue et Saint-Louis travaillent à un but commun : développer un quartier transfrontalier entre le Dreirosenbrücke et le pont du Palmrain et contribuer activement à sa transformation. Les parties prenantes du projet 3Land planifient à long terme l'aménagement des 300 ha (dont 80 ha mutables) de ce secteur : logements, bureaux, commerces, centres de recherches, aménagement de parcs, valorisation des berges du Rhin, pont sur le Rhin entre le côté français et Bâle, passerelle entre Bâle et Weil am Rhein...</p> <p>La deuxième convention de planification 3Land signée (2016-2020) priorisait 3 thématiques de travail : la mobilité, les paysages et les usages pionniers.</p> <p>Depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'espaces verts au pied de la passerelle des Trois Pays à Huningue et l'aménagement du Parc rhénan de Weil am Rhein (projet " Vis-à-vis») ont été réalisés - Un concept de desserte du périmètre 3Land a été réalisé (Etude trinationale des transports en 2016) - La perspective d'un nouveau pont entre Bâle et Huningue réservé aux piétons, aux cyclistes et d'une liaison de tram aux transports en commun est étudiée (Analyse socio-économique) - Un concept a été élaboré sur les espaces libres publics permettant d'identifier leurs qualités écologiques actuelles et de définir les principes d'aménagement futurs en matière d'espaces verts publics. - Un catalogue de critères trinational en faveur du développement durable a été développé pour inciter les futurs constructeurs à prévoir des mesures complémentaires dans leurs projets respectifs dans ce domaine. - L'extension du terminal à conteneurs trimodal (HB3, terminal à conteneurs, gare portuaire) sur le site de l'ancienne gare de triage de la Deutsche Bahn a été validé par les autorités suisses

Description	<p>Si la réalisation complète de ce projet n'est à entrevoir qu'à long terme, plusieurs échéances sont entrevues d'ici là :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à court terme : l'accueil progressif des premiers projets immobiliers • à moyen terme : la construction de la passerelle piétons-cyclistes au niveau du port de Bâle et l'aménagement progressif de certaines parcelles. • à long terme: la construction du pont sur le Rhin (Tram+piétons et cyclistes) et de la ligne de tram reliant la gare de Saint-Louis à Bâle (quartier Klein-Hüningen)
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire
Budget	À préciser
Horizon	Long terme

Projet n°38 – Pôle de développement EAP ouest

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	EAP, communes de Blotzheim, Héisingue
Description	<p>Avec 2000 emplois au sein d'entreprises spécialisées dans la réfection, l'aménagement, la maintenance et le maintien de la navigabilité d'aéronefs d'affaires et privés, l'aéroport de Bâle-Mulhouse constitue ainsi un centre de compétences mondial de premier ordre complété par de nombreux prestataires de services et structures de formation qualifiante.</p> <p>À l'ouest de la plateforme aéroportuaire, une réserve foncière d'environ 90 hectares répartis à sur le site de l'Aéroport et sur le territoire de de Blotzheim permet d'envisager la poursuite du développement de ce pôle industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement des entreprises déjà implantées ; • l'accueil de nouvelles entreprises industrielles créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, et dont l'activité nécessite un accès au système de pistes ; • des activités complétant le « cluster aéronautique » ; • des prestataires de service, sous-traitants ; • des formation sur des métiers spécialisés à fort besoin de recrutement ; • des services aux salariés. <p>Le programme de cette zone sera précisé dans le cadre d'une étude de marketing stratégique qui sera lancée par l'EAP en 2021 en lien avec SLA.</p>
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire
Budget	À préciser
Horizon	Long terme

Projet n°39 – Parc d'innovation de Hégenheim

Porteur	Saint-Louis Agglomération
Partenaire(s)	Commune de Hégenheim, partenaires suisses à définir
Description	<p>Sur le ban communal de la Ville de Hégenheim, une réserve foncière potentielle s'étend dans le prolongement du Switzerland Innovation Park Basel Area. Ce parc d'innovation suisse d'échelle nationale offre aux groupes de R&D académiques, pré- commerciaux ou rattachés à une spin-out, un espace de recherche indépendant dans le biomédical et les biotechnologies ainsi qu'un accès à une communauté de pairs dynamique dans un environnement de notoriété mondiale. Il vise à réunir sur un même site les esprits et les projets les plus innovants afin de faire émerger un maximum de synergies intellectuelles et opérationnelles au sein des équipes résidentes dans leurs champs de recherche respectifs.</p> <p>La réserve foncière de Hégenheim apparaît clairement comme un site adapté au déploiement d'un site miroir côté français du Switzerland Innovation Park. Ce site serait en mesure d'accueillir des entreprises de R&D à haute valeur ajoutée en synergie avec celles implantées côté suisse mais souhaitant rester dans le périmètre de l'Union Européenne pour des questions de réglementation et de fiscalité. Le développement de fonctions et services support y serait également complètement approprié.</p> <p>La réalisation du contournement de Hésingue-Hégenheim et de son pendant suisse le Zubringer Bachgraben permettront à ce site de bénéficier d'une accessibilité de haut niveau.</p>
Axe de la vision d'avenir	Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions
Objectif conforté	Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines du territoire
Budget	À préciser
Horizon	Long terme



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Siège de Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex
03 89 70 90 70
www.agglo-saint-louis.fr

acadie

Écrire les territoires. Dessiner la chose publique.

acadie | coopérative conseil
170 bis rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris
+33 (0)1 43 79 97 79
acadie-cooperative.org